

CYBERDÉFENSE, IA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES **ALGER À L'HEURE DES NOUVELLES MENACES**

PAGE 3

Pour l'Algérie, l'initiative 5+5 Défense constitue un cadre de coopération important face à l'évolution des enjeux sécuritaires en Méditerranée et dans son environnement régional.

JOURNÉE NATIONALE DE LA DIPLOMATIE

L'ALGÉRIE affirme sa voix

PAGE 4



De la défense de la légalité internationale à la coopération économique et sécuritaire, la diplomatie algérienne a multiplié les initiatives en 2026, dans la continuité de ses constantes : souveraineté des Etats, non-ingérence et règlement pacifique des conflits.

Intelligence artificielle,
école et protection
des mineurs

**Nos enfants ont déjà
adopté l'IA. Et la loi ?**

PAGE 2



Coup dur
pour le Makhzen
**LE PARTI RIFAIN
S'IMPOSE
LÉGALEMENT EN
ESPAGNE**

PAGE 16

Intrants et fiscalité
**L'ÉTAT DESSERRE
L'ÉTAU SUR
LES AGRICULTEURS**

PAGE 7



Démantèlement d'un réseau
criminel transnational
à Tébessa..

**Saisie d'un
important arsenal**

PAGE 5



MINES ANTIPERSONNEL, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE L'Algérie imprime sa marque à Genève

De l'héritage des conflits aux bouleversements technologiques, l'Algérie entend peser sur les réponses internationales aux nouveaux défis.

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté, à l'unanimité, à Genève, deux résolutions portées par des groupes interrégionaux auxquels l'Algérie participe activement. Les deux textes portent sur des enjeux majeurs : le renforcement de l'assistance aux victimes des mines antipersonnel et l'impact de l'intelligence artificielle sur la promotion et la protection des droits de l'homme.

Intitulée «Répercussions des mines antipersonnel sur l'exercice de tous les droits de l'homme : renforcer l'assistance aux victimes», la première résolution a été présentée par l'Algérie, le Pérou, l'Afrique du Sud, le Vanuatu, le Royaume-Uni, le Mozambique et la Croatie.

Son adoption prolonge l'initiative engagée par l'Algérie au sein du Conseil, notamment à travers la résolution 58/22, adoptée lors de sa 58e session. Le nouveau texte franchit une étape supplémentaire en plaçant l'assistance aux victimes au cœur d'une approche fondée sur les droits de l'homme. La résolution a recueilli le soutien de 70 États coauteurs, illustrant l'ampleur du consensus autour de cette question. L'initiative algérienne a également été saluée par plusieurs délégations et organisations de la société civile, notamment en raison de l'expérience du pays face aux mines héritées de la période coloniale et des résultats obtenus grâce à ses capacités nationales de déminage.

Le texte insiste sur les droits des victimes ainsi que sur les besoins de leurs familles et de leurs communautés. Il appelle à leur garantir un accompagnement global,



notamment pour favoriser leur réinsertion sociale et économique.

Il souligne également les conséquences des mines sur plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la libre circulation, à la santé, à l'éducation, au travail, à une alimentation suffisante et au développement. Parmi les mesures préconisées figurent le renforcement de la collecte des données, l'intégration du soutien psychosocial dans les programmes d'assistance et l'amélioration de l'accès des personnes en situation de handicap aux services de santé et aux structures publiques.

La résolution appelle les États à respecter leurs engagements au titre du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle les invite également à envisager leur adhésion à la Convention sur l'interdiction des mines

antipersonnel. Elle encourage enfin le renforcement de la coopération internationale afin d'accélérer les opérations de déminage, de développer les capacités des États affectés et d'assurer une assistance globale aux victimes, notamment dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

L'IA, NOUVEL ENJEU DES DROITS FONDAMENTAUX

Membre du groupe noyau à l'origine de la résolution «Répercussions de l'intelligence artificielle sur la promotion et la protection des droits de l'homme», l'Algérie a participé activement à son élaboration et aux négociations ayant précédé son adoption par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Présenté avec le Bangladesh, l'Égypte, l'Autriche, la Grèce, le Népal, le

Guyana et le Koweït, le texte accorde une place centrale aux préoccupations des pays en développement, notamment la réduction du fossé technologique, le transfert de technologies et d'expertise et le renforcement de la coopération internationale.

La résolution souligne que le développement et l'utilisation de l'IA doivent respecter le droit international et les normes relatives aux droits de l'homme. Elle appelle à une gouvernance fondée sur les principes de la Charte de l'ONU, dont la coopération internationale, l'égalité souveraine et la non-discrimination.

Elle plaide également pour une participation accrue des pays en développement à la gouvernance mondiale de l'IA, tout en insistant sur la dignité humaine, la transparence, la responsabilité et le maintien d'un contrôle humain effectif.

Le texte rappelle enfin les responsabilités des entreprises technologiques en matière de droits de l'homme et appelle à renforcer l'assistance technique, le développement des capacités et le transfert de technologies.

Une table ronde sur les droits de l'homme et l'IA est prévue lors de la 65e session du Conseil, tandis qu'un rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sera présenté à la 66e session.

À travers cette initiative, l'Algérie affirme sa participation aux débats multilatéraux sur la gouvernance de l'IA et défend les priorités des pays en développement, dans le cadre d'une coopération internationale fondée sur l'égalité souveraine.

Assia M.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, ÉCOLE ET PROTECTION DES MINEURS Nos enfants ont déjà adopté l'IA. Et la loi ?

Pendant que les adultes débattent encore de ce que l'intelligence artificielle pourrait changer demain, les enfants, eux, l'utilisent déjà aujourd'hui.

Par S. MÉHALLA

Chatbots, réseaux sociaux, algorithmes de recommandation, jeux en ligne, compagnons virtuels, outils d'aide aux devoirs... L'IA est entrée dans leur quotidien sans frapper à la porte. Et souvent bien avant que la loi ne sache exactement comment l'encadrer.

C'est l'alerte lancée à Genève par l'Union interparlementaire (UIP). Dans un guide publié le 6 octobre, l'organisation mondiale des Parlements appelle les législateurs à agir afin que la révolution de l'intelligence artificielle ne se fasse pas au détriment des droits de l'enfant. Derrière la fascination technologique se cache une question autrement plus sérieuse. Qui protège l'enfant lorsque l'algorithme devient son conseiller, son répétiteur, son compagnon ou parfois son confident ?

Selon des données de l'Unicef reprises par l'UIP, les enfants seraient plus de trois fois plus susceptibles que leurs parents d'utiliser des systèmes d'intelligence artificielle. L'utilisation de l'IA générative parmi les jeunes oscillerait entre 18 et 50% selon les études réalisées en Europe, en Asie et dans les Amériques. L'exposition numérique commence par ailleurs très tôt. Les moins de deux ans passeraient déjà en moyenne 49 minutes par jour devant un écran. À huit ans, la durée approcherait trois



heures quotidiennes.

Pour l'UIP, le problème n'est donc plus de savoir si les enfants rencontreront l'intelligence artificielle, mais dans quelles conditions ils vivront avec elle. Trois urgences sont adressées aux Parlements.

D'abord, écouter les enfants, les parents, les enseignants et les spécialistes afin de connaître les usages réels. Ensuite, vérifier si les protections juridiques existantes fonctionnent effectivement. Enfin, adapter les lois aux dangers nouveaux, notamment la surveillance numérique, le profilage commercial des mineurs et la production de contenus pédocriminels générés par IA.

La santé mentale constitue l'un des points sensibles. Défilement infini, notifications incessantes et recommandations algorithmiques sont autant de mécanismes capables de retenir l'utilisateur. Chez les enfants, l'UIP relève les

risques liés au sommeil, au cyberharcèlement, à l'exposition à des contenus nocifs, à l'estime de soi et à l'image corporelle.

D'où une proposition importante de renforcer la responsabilité des plateformes et des fournisseurs d'intelligence artificielle, éventuellement par l'instauration d'un «devoir de diligence numérique» les obligeant à anticiper et réduire les risques prévisibles pour les mineurs. Mais c'est probablement à l'école que le débat devient le plus concret.

L'UIP ne prône nullement l'interdiction de l'intelligence artificielle. Elle reconnaît son potentiel pour personnaliser l'apprentissage, aider les enseignants et accompagner notamment les enfants en situation de handicap.

Le danger apparaît lorsque l'assistant devient béquille.

Si l'élève demande systématiquement à une machine de rédiger, résumer, rai-

sonner ou résoudre à sa place, que restera-t-il de l'apprentissage du raisonnement, de l'écriture et de la résolution de problèmes ? Une génération capable d'interroger une intelligence artificielle ne doit pas devenir une génération incapable de réfléchir sans elle.

C'est précisément ici que l'alerte genevoise interpelle également notre pays.

Nos élèves utilisent eux aussi les IA génératives. Elles circulent sur les téléphones, à la maison et dans les établissements. Le phénomène ne connaît ni frontières ni programmes scolaires. La vraie question est donc de savoir si notre école, nos familles et notre législation avancent au même rythme que les usages.

Faut-il former les enseignants ?

Introduire une véritable culture de l'IA à l'école ?

Apprendre aux élèves à vérifier une réponse produite par une machine ?

Comment protéger leurs données ? Jusqu'où autoriser l'IA dans les devoirs et les évaluations ?

Et quelles obligations imposer aux plateformes lorsqu'un mineur est concerné ? Autant de questions qui mériteraient de quitter rapidement le cercle des spécialistes pour entrer dans le débat parlementaire algérien.

Interdire l'IA serait probablement illusoire. La laisser entrer sans règles serait tout aussi imprudent.

L'enjeu n'est plus d'apprendre aux enfants à vivre sans intelligence artificielle, mais de leur apprendre à vivre avec elle sans lui abandonner leur intelligence.

S. M.

CYBERDÉFENSE, IA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES Alger à l'heure des nouvelles menaces

Pour l'Algérie, l'initiative 5+5 Défense constitue un cadre de coopération important face à l'évolution des enjeux sécuritaires en Méditerranée et dans son environnement régional.



L'Algérie participera au nouveau cycle de coopération du 5+5 Défense, qui accordera une place croissante à la cyberdéfense, à l'intelligence artificielle et aux technologies émergentes. L'Italie, qui prendra la présidence de l'initiative en 2027, entend adapter ce mécanisme aux nouvelles menaces qui pèsent sur la Méditerranée occidentale. L'Algérie a pris part, lundi, à Paris, à la 18e réunion des chefs d'état-major de la Défense du 5+5, aux côtés de la France, de l'Italie, de la Libye, de Malte, de la Mauritanie, du Maroc, du Portugal, de l'Espagne et de la Tunisie. Les participants ont dressé le bilan des activités menées et fixé les priorités du prochain cycle de coopération.

Dans une déclaration, le général Luigi Del Bene, représentant du chef d'état-major italien, le général Luciano Portolano, a souligné que la multiplication des crises et des menaces intercon-

nectées impose désormais des réponses coordonnées et une coopération dans l'ensemble des domaines de sécurité. La cyberdéfense figure parmi les principaux axes de cette évolution. L'Italie, qui dirige le Forum cyber 5+5, entend renforcer le partage d'informations, la résilience collective et les capacités de réponse face aux cybermenaces. Pour Alger, l'enjeu dépasse désormais les questions sécuritaires traditionnelles. La multiplication des menaces transnationales, du terrorisme à la criminalité organisée, s'accompagne de risques croissants dans les domaines numérique, technologique et maritime.

LE CYBER ET L'IA S'IMPOSENT DANS L'AGENDA

La cyberdéfense figure désormais parmi les priorités du 5+5 Défense. Le dispositif vise notamment à renforcer le partage d'informations, la résilience collective et la coordination des

réponses face aux menaces numériques. L'intelligence artificielle occupe également une place croissante dans les travaux du forum.

Le Cemres, Centre euro-maghrébin de recherche et d'études stratégiques, est appelé à contribuer à l'analyse des opportunités et des risques liés à l'essor de ces technologies.

Cette évolution traduit un élargissement du champ de la coopération militaire en Méditerranée occidentale, qui couvre également la lutte contre le terrorisme, la sécurité maritime, les opérations de recherche et de sauvetage, le soutien médical militaire et la gestion des catastrophes.

La participation de l'Algérie permet à Alger de prendre part aux discussions sur l'évolution de l'architecture sécuritaire de la Méditerranée occidentale, dans un contexte régional marqué par l'interconnexion croissante des menaces.

Le format 5+5 repose sur le dialogue, la confiance mutuelle et la responsabilité partagée. Pour l'Algérie, cette approche offre un cadre de coopération avec les pays riverains, tout en permettant de faire valoir ses priorités en matière de lutte contre le terrorisme et de stabilité régionale.

L'Italie prendra officiellement la présidence du 5+5 Défense en 2027. Rome entend assurer la continuité des travaux et accorder davantage de poids aux nouveaux défis technologiques, notamment dans les domaines de la cyberdéfense, de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes.

Pour Alger, ce nouveau cycle intervient alors que la maîtrise des menaces numériques et technologiques devient un volet à part entière de la sécurité en Méditerranée.

Smail Rouha

AZOUC NASRI, PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE LA NATION

«L'État doit protéger la société»



Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a salué l'adoption de deux textes portant sur la justice militaire et la modification du Code pénal, estimant qu'ils constituent une nouvelle étape dans l'adaptation du cadre juridique national aux évolutions institutionnelles et aux mutations de la criminalité.

Intervenant à l'issue de la séance consacrée à l'examen des deux textes, le président du Conseil de la nation a adressé ses félicitations au représentant du gouvernement, au ministre de la Justice ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'institution militaire à l'occasion de l'adoption du nouveau Code de justice militaire. Pour Azouz Nasri, l'adoption du nouveau Code de justice militaire met fin à un dispositif législatif en vigueur depuis plus de cinquante ans. Cette réforme intervient dans le sillage des évolutions constitutionnelles et des réformes engagées pour adapter le système juridique national aux nouvelles exigences institutionnelles. Le nouveau texte redéfinit notamment les règles de compétence, l'organisation et les procédures applicables aux juridictions militaires. Une évolution que le président du Conseil de la nation inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de la justice et de consolidation de l'État de droit.

Entre exigences militaires et garanties judiciaires

Azouz Nasri a également insisté sur la nécessité de garantir un équilibre entre les exigences propres à la justice militaire et le respect des droits de l'homme et des droits des justiciables, ainsi que des principes de responsabilité, de discipline et de respect de la Constitution. La révision du cadre juridique de la justice militaire constitue, selon lui, une affirmation du rôle de la loi dans l'organisation et le fonctionnement de l'institution militaire. Sur le volet pénal, Azouz Nasri a souligné que les amendements adoptés répondent à l'évolution des formes de criminalité et à la nécessité de renforcer la protection de la société contre les infractions les plus graves. Les incendies volontaires, les enlèvements et les actes de maltraitance visant les mineurs figurent notamment parmi les faits concernés par les nouvelles dispositions. Dans son intervention, Azouz Nasri a placé la protection de la sécurité des citoyens au cœur des responsabilités de l'État, considérant le droit comme un instrument essentiel de prévention et de lutte contre les atteintes à la sécurité et à la stabilité du pays. Il a ainsi insisté sur la nécessité de maintenir la protection des citoyens et de la société au centre de l'action législative, tout en veillant au respect des principes de justice et des garanties judiciaires. Pour le président du Conseil de la nation, la modernisation de la justice militaire et le renforcement de la réponse pénale répondent à une même exigence : faire évoluer le droit algérien au rythme des transformations institutionnelles et des nouvelles formes de criminalité.

I. K.

CODE PÉNAL ET CODE DE JUSTICE MILITAIRE Les sénateurs donnent leur feu vert

Le Conseil de la nation a adopté, hier, deux textes législatifs portant sur la modernisation de la justice militaire et le renforcement de la protection pénale, notamment contre les incendies volontaires et les enlèvements d'enfants.

Les sénateurs ont approuvé le texte portant approbation de l'ordonnance n° 26-01 du 27 juillet 2026 relative au Code de justice militaire, ainsi que celui modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal.

Intervenant à l'issue du vote, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a présenté le nouveau Code de justice militaire comme une nouvelle étape dans la modernisation et l'adaptation du système juridique national. Le texte vise notamment à mettre les règles régissant la justice militaire en conformité avec l'évolution de la législation nationale et les normes internationales, tout en renforçant les garanties liées aux droits et libertés et au procès équitable.



DES PROCÉDURES MODERNISÉES

Le nouveau dispositif modernise les procédures devant les juridictions militaires, notamment par leur numérisation, afin de réduire les délais, les coûts et les formalités. Il renforce également les droits de la défense en élargissant le rôle de l'avocat.

Lotfi Boudjemaa a rappelé que la justice militaire,

spécialisée en matière pénale, doit garantir la légalité, le procès équitable, la dignité humaine et les droits de l'Homme. Le texte modifiant le Code pénal durcit, par ailleurs, la réponse contre les crimes graves, notamment les incendies volontaires, dont les conséquences peuvent affecter les personnes, les biens, l'environnement et l'économie nationale.

UNE RÉPONSE RENFORCÉE AUX MENACES

Le nouveau dispositif durcit les sanctions contre les incendies commis sur instruction ou au profit d'une partie étrangère lorsqu'ils menacent la sécurité et la stabilité du pays, ainsi que contre les enlèvements d'enfants.

Pour Lotfi Boudjemaa, ce renforcement vise à mieux protéger les enfants et à lutter plus fermement contre les enlèvements. De son côté, Khalifati a salué une «étape législative importante», insistant sur l'adaptation du cadre juridique aux évolutions constitutionnelles et législatives. Il a également souligné la nécessité de clarifier les règles de la justice militaire tout en garantissant les droits de la défense et le procès équitable. Il a enfin appelé à une lutte contre la criminalité combinant prévention, dissuasion, accompagnement des victimes et mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société.

I. Kherrane

JOURNÉE NATIONALE DE LA DIPLOMATIE

L'Algérie affirme sa voix

De la défense de la légalité internationale à la coopération économique et sécuritaire, la diplomatie algérienne a multiplié les initiatives en 2026, dans la continuité de ses constantes : souveraineté des Etats, non-ingérence et règlement pacifique des conflits.

Le 8 octobre n'est pas une date ordinaire dans le calendrier diplomatique algérien. Elle marque l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation des Nations unies, le 8 octobre 1962, et symbolise le retour du pays indépendant sur la scène internationale. Depuis, la diplomatie algérienne s'est construite autour de principes régulièrement réaffirmés : respect de la souveraineté des Etats, non-ingérence dans leurs affaires intérieures, attachement à la légalité internationale et recours au dialogue pour régler les crises et les conflits. En 2026, cette doctrine s'est traduite par une activité diplomatique soutenue, aussi bien au niveau multilatéral que dans les espaces africain, arabe, méditerranéen et international. La participation algérienne à la 81e session de l'Assemblée générale de l'ONU a notamment permis de réaffirmer l'attachement d'Alger au multilatéralisme, à la réforme du système international et à une plus grande efficacité des mécanismes collectifs de règlement des crises. À New York, Ahmed Attaf a plaidé magistralement pour un système international plus représentatif et plus équitable, dans un contexte marqué par l'extension des conflits et la défiance envers les institutions internationales.

UNE DIPLOMATIE ACTIVE DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

Sur le continent africain, Alger poursuit une politique fondée sur la coopération et l'accompagnement du développement. La stabilité du Sahel demeure au cœur de cette approche. Pour l'Algérie, la réponse aux menaces sécuritaires ne peut être dissociée du développement économique, du renforcement des institutions et de la coopération entre Etats. Le président Abdelmadjid Teb-



boune a ainsi réaffirmé lors de sa dernière entrevue avec la presse nationale que la stabilité du Sahel passe notamment par le développement, considérant que la pauvreté et l'absence d'institutions favorisent l'instabilité et le terrorisme. Cette approche se prolonge par une présence économique croissante en Afrique. L'Algérie mise davantage sur les infrastructures, les échanges commerciaux, les investissements et les projets structurants afin de transformer la proximité géographique en intégration économique. Cette orientation concerne notamment les axes transsahariens, l'énergie, les transports et les télécommunications. Les investissements algériens au Niger notamment, la transsaharienne, le

TSGP ou encore la zone de libre-échange avec la Mauritanie, témoignent de cette orientation.

DE LA SÉCURITÉ À LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Le volet sécuritaire demeure également une composante importante de l'action extérieure algérienne. La lutte contre le terrorisme, la sécurisation des frontières et la coopération régionale sont défendues dans le cadre du respect de la souveraineté des Etats. L'Algérie continue d'ailleurs de privilégier la coordination et les mécanismes multilatéraux plutôt que les solutions imposées de l'extérieur. Cette diplomatie sécuritaire accompagne désormais une

diplomatie économique plus affirmée. En 2026, Alger a multiplié les initiatives destinées à attirer les investissements, à renforcer les partenariats industriels et énergétiques et à ouvrir davantage les entreprises algériennes sur les marchés africains et internationaux. L'action diplomatique sert ainsi de plus en plus de levier à la coopération économique, tandis que les partenariats énergétiques contribuent à consolider la position de l'Algérie comme acteur du marché régional et international. Dans le secteur pétrolier, Alger continue notamment de défendre la coopération et le dialogue au sein de l'OPEP pour contribuer à la stabilité des marchés.

DES PRINCIPES CONSTANTS

Cette évolution des instruments ne signifie pas un changement de doctrine. La diplomatie algérienne continue de revendiquer une politique étrangère indépendante, fondée sur la libre décision, le respect de la souveraineté et la non-ingérence. Le président Tebboune a encore réaffirmé ces principes, samedi dernier, en les associant à la recherche de solutions politiques et pacifiques aux crises régionales et internationales. Soixante-quatre ans après l'entrée de l'Algérie à l'ONU, le 8 octobre n'est pas qu'une simple commémoration. Il rappelle une conception de la diplomatie dans laquelle la défense des intérêts nationaux peut s'articuler avec le multilatéralisme, la coopération économique, la sécurité collective et la recherche du compromis. En 2026, Alger cherche à faire entendre cette voix sur plusieurs fronts à la fois : diplomatique, africain, sécuritaire et économique, avec le dialogue comme principal instrument d'action.

R. N.

CLIMAT DES INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE

Le constat élogieux des USA

Le rapport du Département US daté du mois de septembre indique que bien que le gouvernement algérien «encourage activement les investissements directs étrangers (IDE) dans plusieurs domaines prioritaires», la crise géopolitique européenne consécutive au conflit en Ukraine a «temporairement renforcé» le rôle d'Alger comme «fournisseur alternatif» de gaz naturel pour l'Europe. Bien que le Département d'État américain signale «des contraintes structurelles internes» la hausse vertigineuse de la consommation énergétique domestique.

«Soucieux de préserver sa souveraineté financière, l'État algérien privilégie l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) ciblés afin de stimuler l'emploi local et de remplacer les importations par une production nationale», souligne le rapport. Le Département d'Etat US identifie,

néanmoins, plusieurs secteurs prioritaires où les opportunités d'affaires restent significatives pour les investisseurs internationaux. Il cite les hydrocarbures, l'agriculture et l'agro-industrie, perçue comme le moteur stratégique de la sécurité alimentaire. Il cite aussi les technologies de l'information et de la communication (TIC), la santé et l'industrie pharmaceutique et le secteur minier, dopé par la révision législative de 2025, indique le rapport, en mettant en avant son ouverture aux sociétés étrangères à hauteur de 80% des parts. Sur le plan financier et monétaire, plusieurs griefs exprimés par investisseurs étrangers sont rapportés dans l'évaluation du Département d'État. L'Algérie connaît une dynamique de transformation économique majeure, portée par la mise en œuvre de la loi n°22-18 relative à l'investissement. Les réformes engagées par l'État ont permis de

lever d'anciens verrous bureaucratiques, d'accélérer la numérisation et d'asseoir une croissance économique solide, estimée à près de

3,8% par le Fonds monétaire international (FMI). Le paysage de l'acte d'investir a été profondément modernisé grâce à deux leviers gérés par l'AAPI. À la suite de décrets présidentiels récents, les prérogatives des représentants administratifs au sein des guichets uniques ont été élargies. Désormais, des documents stratégiques comme les permis de construire, certificats de conformité et autorisations d'exploitation sont délivrés directement sur place pour réduire drastiquement les délais. Cet outil interconnecté dématématise l'ensemble des processus. Il garantit la transparence, l'enregistrement en ligne des projets et un suivi à distance, limitant au maximum les déplacements physiques des opérateurs. Aujourd'hui,

le traitement du foncier industriel et économique ne dépend plus du pouvoir judiciaire mais relève de la compétence exclusive de l'AAPI. Les assiettes foncières industrielles disponibles font l'objet d'un recensement numérisé à l'échelle des wilayas. Les autorités mènent des audits stricts sur le terrain pour récupérer les terrains non exploités afin de débloquent les projets à forte valeur ajoutée. Enfin, le cadre législatif introduit trois régimes d'avantages spécifiques (secteurs, zones, et investissements structurants) qui sécurisent le capital. Avec cet arsenal juridique complètement assaini, l'Algérie s'éloigne d'une économie exclusivement dépendante des hydrocarbures. Le pays compte plus de 40 grands projets structurants en cours de déploiement à travers le territoire. Parmi les plus emblématiques figure le mégaprojet agro-industriel avec le

groupe qatari Baladna destiné à la filière lait, le complexe de phosphate Bled El Hadba ainsi que des investissements massifs dans les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et hydrogène vert), la sous-traitance automobile, les cimenteries, la pétrochimie (via les plans d'extension de Sonatrach) et les infrastructures de dessalement d'eau de mer. Lors de sa dernière rencontre avec la presse, le président Tebboune a précisé que les projets enregistrés auprès de l'AAPI englobent de petits, moyens et grands projets, dont 10.000 projets excellents. Il a relevé l'existence d'une véritable dynamique dans le domaine de l'investissement étranger, l'Agence ayant enregistré 300 projets liés à des investisseurs étrangers, estimant que la concrétisation de ces projets «permettra de renforcer le volume de la production et de créer des emplois».

H. Adryen

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU CRIMINEL TRANSNATIONAL À TÉBESSA

Saisie d'un important arsenal

Le parquet de la République près le pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale a annoncé, hier, l'ouverture d'une enquête visant un réseau criminel organisé impliqué dans un trafic d'armes et de munitions.

Par Crésus

L'affaire, qui concerne plusieurs ressortissants étrangers ainsi que des suspects algériens, a conduit à la saisie d'un important lot d'armes et de munitions dans la wilaya de Tébessa.

Dans un communiqué officiel, le parquet précise que l'enquête a été engagée sur la base des dispositions de la législation relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que du Code de procédure pénale. Les investigations, confiées au service central des enquêtes judiciaires de la Direction générale de la sécurité intérieure, ont abouti à l'interpellation de membres présumés d'un groupe criminel organisé à dimension transnationale, composé de 23 personnes. Selon le communiqué judiciaire, 13 suspects ont été arrêtés dans la wilaya de Tébessa.

Parmi les personnes mises en cause figure notamment le dénommé «Nasser Barka», âgé de 27 ans, ainsi qu'un autre suspect, «Gharib», âgé de 26 ans. Le parquet indique également que 22 autres personnes, de nationalité malienne, font l'objet de



recherches. Vingt autres individus ont par ailleurs été placés en état de fuite et des mandats d'arrêt ont été émis à leur encontre.

FUSILS D'ASSAUT ET CENTAINES DE CARTOUCHES SAISIS

L'opération a permis aux services de sécurité de mettre la main sur un arsenal conséquent. Les enquêteurs ont notamment saisi 65 fusils de type Kalachnikov,

ainsi que 900 chargeurs, pour un poids total indiqué de 80,9 kilogrammes.

Le communiqué fait également état de la découverte d'un fusil de précision de type FMPK, accompagné d'une bande de munitions comprenant 365 cartouches de calibre 7,62 × 54, ainsi que de quatre chargeurs. Une autre arme de type Kalachnikov et 120 cartouches figurent également parmi les éléments

saisis au cours de l'opération.

Présentés le 7 octobre devant le parquet de la République, les suspects ont fait l'objet de poursuites pour plusieurs infractions particulièrement graves. Les qualifications mentionnées portent notamment sur l'importation, le transport, l'expédition, le stockage et la détention d'armes et de munitions dans le cadre d'une organisation criminelle transnationale.

DES ACCUSATIONS PARTICULIÈREMENT LOURDES

Les poursuites concernent également des faits susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à l'ordre publics ainsi qu'à l'unité nationale. La justice évoque en outre la diffusion de la terreur parmi la population, la mise en danger de la vie et des biens des personnes, ainsi que la détention et le transport d'armes et de munitions de première catégorie sans autorisation. Les mis en cause sont également poursuivis, selon le communiqué, pour blanchiment d'argent dans le cadre d'une organisation criminelle. À l'issue de leur interrogatoire par le juge d'instruction, celui-ci a ordonné leur placement en détention provisoire. Cette affaire, compte tenu du nombre de personnes recherchées, de sa dimension transfrontalière présumée et surtout de la quantité d'armes saisies, constitue un dossier sécuritaire majeur. L'enquête judiciaire devra désormais déterminer l'origine exacte de l'arsenal, les circuits empruntés pour son acheminement et sa destination finale, ainsi que les responsabilités respectives des différents membres présumés du réseau.

Crésus

DOUANES

L'Algérie prône la digitalisation à Genève

Transit des marchandises, simplification des procédures et échange de données : Alger défend à Genève une approche visant à fluidifier le commerce extérieur et à réduire les délais aux frontières. L'Algérie entend renforcer la fluidité de ses échanges commerciaux. Sa participation à la 173e session du Forum mondial sur les questions douanières intéressant les transports (WP.30), ouverte, hier, à Genève, met l'accent sur la facilitation du transit, la simplification des procédures et la numérisation des échanges de données douanières. La Convention relative au transport international des marchandises sous le régime TIR ainsi que la Convention de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières figurent parmi les principaux dossiers examinés, compte tenu de leur impact sur les délais de livraison, les coûts de transport et la régularité des approvisionnements.

Le directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouché, repré-

sente l'Algérie à cette rencontre organisée les 7 et 9 octobre sous l'égide de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU). Derrière ces textes internationaux se joue une question très concrète pour les opérateurs économiques : le temps passé par les marchandises aux frontières. Délais de traitement, multiplication des documents, contrôles successifs et manque de coordination peuvent alourdir les coûts logistiques et perturber les chaînes d'approvisionnement.

RÉDUIRE LES DÉLAIS

Le régime TIR constitue, à cet égard, un instrument destiné à faciliter et sécuriser le transit des marchandises entre les pays participants. La dématérialisation des procédures doit permettre d'aller plus loin en accélérant la circulation des informations entre les administrations douanières.

Le système eTIR permet ainsi l'échange sécurisé de données relatives aux marchan-

dises, aux véhicules et aux conteneurs, ainsi que la gestion électronique des garanties. Une évolution qui réduit le recours aux documents papier et améliore la visibilité des différentes parties sur les opérations de transport. La Convention de 1982 vise, de son côté, à harmoniser les contrôles et à limiter les formalités, leur nombre et leur durée grâce à une meilleure coordination entre les services concernés. Pour l'Algérie, ces évolutions s'inscrivent dans la modernisation de l'administration douanière et l'accompagnement du commerce extérieur. Pour les exportateurs, la priorité est de disposer de procédures plus lisibles et de délais davantage prévisibles. Pour les industriels, la fluidité du passage aux frontières conditionne aussi l'arrivée régulière des équipements, matières premières et intrants nécessaires à la production. Au-delà des discussions techniques de Genève, l'enjeu est donc économique : réduire les coûts et les délais logistiques, fluidifier les exportations et sécuriser

les chaînes d'approvisionnement. La performance des réformes douanières se mesurera, in fine, à leur capacité à accélérer le traitement des marchandises tout en maintenant des contrôles efficaces et ciblés sur les risques.

TDA-EUTELSAT

Le partenariat reconduit

La Télédiffusion d'Algérie (TDA) et Eutelsat reconduisent leur partenariat pour la diffusion des chaînes de télévision algériennes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Mena). L'accord, conclu pour une longue durée, permet à la TDA de maintenir sa diffusion via le satellite Eutelsat 7 West A, positionné à 7/8° Ouest. Cette position orbitale couvre quelque 70 millions de foyers dans la région Mena et accueille des chaînes publiques et privées, arabes et internationales. La reconduction de cet accord assure la continuité de la diffusion satellitaire des chaînes nationales algériennes en Algérie et dans l'ensemble de la région. Elle prolonge également une coopération engagée depuis plusieurs années entre la TDA et l'opérateur satellitaire européen. «La TDA est un partenaire stratégique d'Eutelsat en Algérie. Ce renouvellement confirme la solidité d'une relation construite au fil des années», a déclaré Sandy Saade, directrice commerciale Mena d'Eutelsat. Pour Eutelsat, ce nouvel accord confirme, par ailleurs, le poids de la position 7/8° Ouest sur le marché de la télévision satellitaire dans la région Mena.

APRÈS LE MONDIAL 2026

Le maire de Lawrence invité à Alger

Le maire de Lawrence, Brad Finkeldei, a reçu une invitation officielle de l'ambassadeur d'Algérie pour effectuer une visite en Algérie, accompagné d'une délégation de la ville. Le déplacement pourrait intervenir dès la fin octobre. Cette invitation intervient dans le prolongement des liens noués cet été, lorsque

Lawrence avait accueilli la sélection algérienne de football lors de la Coupe du monde 2026. L'ambassadeur d'Algérie s'était alors rendu dans la ville et avait offert à la municipalité une pièce de poterie, aujourd'hui exposée à l'hôtel de ville. Le maire de Kansas City, Quinton Lucas, a également été invité, tandis que

trois policiers de Lawrence ayant participé à la sécurité et à la logistique du Mondial ont reçu une invitation à se rendre en Algérie. «Nous avons une invitation officielle et beaucoup de choses restent à régler», a déclaré Finkeldei, qui assure vouloir trouver un moyen de concrétiser cette visite.

Au-delà du déplacement, les deux parties envisagent également la possibilité d'un jumelage entre Lawrence et une ville algérienne, avec notamment des échanges scolaires et culturels. Une perspective qui pourrait prolonger la dynamique née de l'accueil de l'équipe nationale algérienne aux États-Unis.

HYDROCARBURES

L'Afrique veut changer les règles du jeu

L'APPO plaide pour des partenariats efficaces entre pays africains et pour le renforcement de la coopération interafricaine.

Le secrétaire général de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO), Farid Ghezali, a plaidé, hier, pour un renouvellement des partenariats entre l'Afrique et les pays extra-africains, appelant à davantage d'équité. Intervenant sur les ondes de la Radio Chaîne III, Farid Ghezali a expliqué que dans les partenariats actuels, pourtant dits stratégiques, le continent ne bénéficie toujours pas des retombées économiques positives et palpables, ni du développement humain escompté pour ses peuples. Résultat de déséquilibres flagrants dans les contrats internationaux d'exploitation de ses ressources, et ce, sur plusieurs générations déjà. Pour le SG de l'APPO, l'Afrique a besoin d'un nouveau type de partenariat international fondé sur la création de valeurs partagées. Cette demande n'est pas venue de nulle part, a-t-il indiqué, ajoutant que c'est venu après une analyse de ce qui se fait en Afrique. Pour le responsable de l'APPO, «il est temps de revoir nos partenariats de manière sincère et honnête», rappelant que les ressources naturelles appartiennent aux pays africains. L'objectif est de parvenir à des contrats permettant aux investisseurs de rentabiliser leurs projets tout en garantissant aux Etats la maîtrise de leurs ressources.

HARMONISER LES CADRES RÉGLEMENTAIRES ACTUELS

La concrétisation de cet objectif passe, selon le SG de l'APPO, notamment, par l'harmonisation des codes pétroliers des 18 pays membres de l'APPO. En effet, la diversité des cadres réglementaires actuels peut affaiblir la position des États africains dans leurs négociations avec les investisseurs. Souli-



gnant que «l'investisseur n'est pas le décideur», Farid Ghezali a appelé à établir des règles claires, transparentes et équilibrées. Pour lui, la souveraineté énergétique commence par la capacité des Etats à définir eux-mêmes les conditions d'exploitation de leurs ressources.

PRIORISER LE RAFFINAGE

Parmi les maillons faibles du continent, Farid Ghezali a cité le raffinage. Selon lui, l'Afrique produit à peu près 7 à 8 millions de barils par jour de pétrole mais ne raffine que 30%. Ce qui induit en parallèle des importations énormes de produits raffinés. La situation actuelle montre, selon lui, les risques de cette dépendance. Il cite notamment les tensions sur les approvisionnements en carburants au Congo-Brazzaville. À l'inverse, l'Al-

gérie est présentée comme un exemple de résilience grâce à ses capacités de raffinage. «C'est ce qu'on appelle avoir la main sur son énergie et sur ses ressources», affirme-t-il. L'APPO travaille ainsi sur un modèle africain de raffinage, avec notamment le développement de raffineries régionales destinées à réduire la dépendance du continent aux marchés internationaux.

MAÎTRISER LE FINANCEMENT

Pour ce qui est du financement, la démarche semble se baser sur l'adage qui dit qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. A ce titre, la Banque africaine de l'énergie constitue un élément important de la stratégie pensée par l'APPO. Selon Farid Ghezali, les principales étapes opérationnelles ont été franchies et les dernières for-

malités administratives doivent permettre son entrée en activité avant la fin de l'année. Soutenue notamment par Afreximbank et dotée d'un capital initial annoncé de 500 millions de dollars permettant une levée de fonds de 5 milliards, cette institution doit financer des projets énergétiques africains : corridors gaziers, réseaux électriques, électrification, raffineries régionales et infrastructures de stockage. L'objectif affiché est de commencer à financer plusieurs projets dès 2027, en donnant la priorité aux projets jugés bancables.

CAPITALISER LE CONTENU LOCAL AFRICAÎN

L'APPO mise également sur le contenu local africain. Une plateforme consacrée aux appels d'offres énergétiques est désormais opérationnelle. Elle doit permettre aux entreprises des pays membres d'accéder plus facilement aux opportunités disponibles sur le continent. L'objectif est d'améliorer l'intégration des entreprises africaines dans les chaînes de valeur énergétiques et d'atteindre 50% d'intégration du contenu local à l'horizon 2030, selon le secrétaire général de l'APPO.

RÉHABILITÉ LA FORMATION

L'APPO prépare une plateforme numérique regroupant les instituts africains de formation ainsi qu'un catalogue continental des formations. L'objectif est de faciliter les échanges entre pays et de mieux valoriser les capacités disponibles sur le continent. Dans ce contexte, Farid Ghezali a souligné que l'Algérie occupe une place de premier plan dans le dispositif africain de formation aux métiers des hydrocarbures.

S. Smati

MADAD ENERGY 5,4 milliards de dollars pour le gaz d'Illizi

Le groupe saoudien Madad Energy North Africa accélère le développement de son projet gazier à Illizi, avec une première production prévue fin 2028. La première phase nécessitera près de 3 milliards de dollars. Le plan de développement, soumis à Alnaft, est en attente d'approbation. Une fois validé, la production devrait démarrer sous deux ans, avec un objectif initial de 8 millions de m³/jour, appelé à atteindre 11,3 millions. Une deuxième phase pourrait porter la production jusqu'à 20 millions de m³/jour, grâce au développement de la partie occidentale du périmètre. Le projet, réalisé avec Sonatrach, prévoit notamment la fabrication préalable des unités de traitement avant leur installation à In Amenas. Des entreprises algériennes et internationales de services seront également mobilisées. Signé en octobre 2025 et entré en vigueur en mars 2026, le contrat de partage de production représente un investissement global de 5,4 milliards de dollars. Madad Energy affiche, par ailleurs, son intérêt pour de nouvelles opportunités d'exploration et de production en Algérie et en Afrique du Nord.

SONELGAZ ESSUIE 819 MILLIONS DE DINARS DE PERTES

Le lourd tribut des vols de câbles

Les actes de vandalisme et les vols ciblant les installations électriques de Sonelgaz prennent une ampleur préoccupante. Pas moins de 1 535 agressions ont été enregistrées, causant des pertes matérielles estimées à 819 millions de dinars, selon Khelil Hadna, directeur de l'information et de la communication au ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables.

Invité mercredi à l'émission Dhayef Es-Sabah de la Radio nationale, le responsable a notamment fait état de vols de câbles en cuivre et en aluminium, à l'origine de perturbations et de coupures sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité. Il a appelé les citoyens à signaler rapidement ces actes, qui génèrent des charges supplémentaires pour Sonelgaz et affectent la continuité du service.

À l'approche de l'hiver, le ministère de l'Énergie, Sonelgaz et la Protection civile lancent également une campagne nationale de



prévention contre les intoxications au monoxyde de carbone.

Khelil Hadna a appelé les ménages à contrôler et entretenir leurs appareils avant leur mise en service et à vérifier les batteries des détecteurs de monoxyde de carbone installés par Sonelgaz. Quelque 22 millions de détecteurs ont été déployés dans les logements au cours des trois dernières années.

SOUTH2 CORRIDOR : CAP SUR L'HYDROGÈNE VERT

Le responsable a également évoqué le South2 Corridor, projet stratégique destiné à relier l'Afrique du Nord aux marchés européens de l'hydrogène vert. Le corridor doit relier l'Algérie à l'Italie via la Tunisie, puis à l'Autriche et à l'Allemagne, sur environ 3 000 km de pipelines. Actuellement au stade des études et du développement, le projet devrait franchir une nouvelle étape en 2027, avant une réalisation et une mise en exploitation progressive à partir de 2030. Pour l'Algérie, ce corridor représente un levier pour attirer de nouveaux investissements, favoriser les transferts technologiques et diversifier les exportations énergétiques. À terme, il pourrait permettre d'exporter près de 4 millions de tonnes d'hydrogène vert par an, soit environ 10% de la demande européenne en énergie propre à l'horizon 2040, selon Khelil Hadna.

PÉTROLE

Le Vietnam veut aller plus loin en Algérie

L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures Alnaft et la compagnie vietnamienne PVEP ont signé, lundi, à Oran, deux accords d'étude concernant les gisements de Rhourde El Baguel et Bhiret Aïssa, dans le bassin de Berkine. Signés en marge du Napec 2026, ces accords, d'une durée de 12 mois, visent à évaluer les possibilités d'améliorer la récupération des hydrocarbures grâce à

des solutions technologiques adaptées aux caractéristiques des deux champs. La PVEP apportera son expertise technique, tandis qu'Alnaft fournira les données nécessaires aux études. Les résultats devront déterminer les solutions techniquement et économiquement viables pour optimiser l'exploitation des gisements. Déjà présente en Algérie, la compagnie vietnamienne participe à l'exploitation de deux

blocs, avec une production cumulée d'environ 67 millions de barils. Elle détient des participations de 35 à 40 %, aux côtés de Sonatrach et d'un partenaire thaïlandais. Ces deux accords pourraient ainsi ouvrir la voie à une coopération plus large entre la PVEP, Alnaft et Sonatrach dans l'exploration, la production et l'optimisation des ressources pétrolières.

A.M.

ALGÉRIE-NORVÈGE

Au-delà de l'énergie, le temps des affaires

À travers « Algeria Day », Alger met en avant ses opportunités d'investissement et entend élargir la coopération bilatérale au-delà de l'énergie, notamment vers l'agriculture, la pêche et les échanges commerciaux.

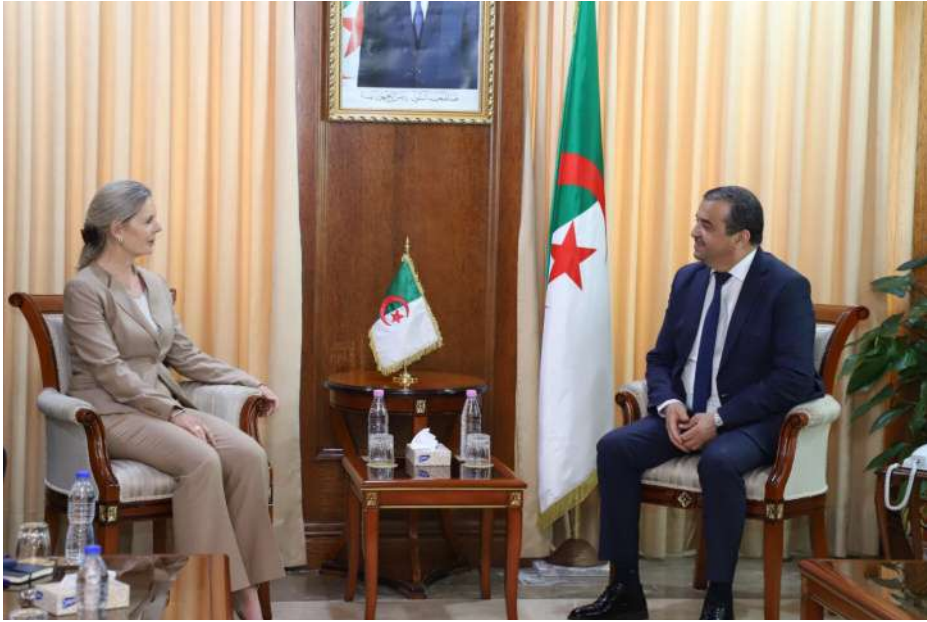
L'Algérie veut accélérer la diversification de son partenariat avec la Norvège. À Oslo, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a donné, hier, le coup d'envoi de « Algeria Day », une manifestation dédiée à la promotion des atouts économiques et culturels algériens et des opportunités d'investissement offertes aux entreprises norvégiennes.

Organisée à la veille de la 15e édition du Sommet économique Pays Nordique-Afrique (Nordic-African Business Summit), où l'Algérie participe en qualité d'invitée d'honneur spéciale, la rencontre entend donner davantage de contenu économique aux relations entre Alger et Oslo.

Mandaté par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour prendre part au sommet, Sid Ali Khaldi a mis en avant la dynamique des relations bilatérales, marquées par des échanges politiques réguliers et des visites de haut niveau. Le ministre a affirmé que le choix de l'Algérie comme invitée d'honneur témoigne de la confiance et du respect dont elle bénéficie auprès du Royaume de Norvège.

Selon le ministre, cette distinction traduit également la volonté commune des deux pays de renforcer leurs relations de coopération et de partenariat et de les élargir à de nouvelles perspectives.

L'enjeu est désormais d'élargir le partenariat au-delà du secteur énergétique. L'Algérie entend notamment renforcer les échanges avec la Norvège dans l'agriculture et la pêche maritime, deux domaines iden-



tifiés comme porteurs de nouvelles opportunités de coopération.

Le ministre a souligné la place stratégique de l'agriculture dans la politique économique nationale, en la présentant à la fois comme un pilier de la sécurité alimentaire et un levier de diversification de l'économie.

L'APPEL AUX OPÉRATEURS NORVÉGIENS

Devant les opérateurs économiques norvégiens, Khaldi a appelé à tirer parti des opportunités offertes par le marché algérien, en mettant en avant les réformes engagées pour améliorer le climat des

affaires. Il a notamment cité la stabilisation du cadre juridique de l'investissement, la mise en place du guichet unique et le renforcement des garanties accordées aux investisseurs étrangers.

La manifestation a été marquée par la signature d'un mémorandum d'entente entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Chambre de commerce d'Oslo. L'accord doit servir de cadre au rapprochement entre les entreprises et les milieux d'affaires des deux pays.

UN NOUVEAU CAP POUR LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES

L'« Algerian Day », a permis de mettre en

avant les opportunités d'investissement et de partenariat entre les deux pays.

La rencontre, réunissant responsables gouvernementaux, investisseurs et opérateurs économiques, a notamment porté sur les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des mines et de l'industrie.

À cette occasion, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Chambre de commerce d'Oslo ont signé un mémorandum d'entente visant à renforcer leur coopération, favoriser les échanges d'expertise et encourager les partenariats et projets communs.

Des rencontres B2B et B2G ont également permis aux entreprises des deux pays d'examiner de nouvelles opportunités de coopération et d'investissement.

UNE VITRINE POUR LES PRODUITS ALGÉRIENS

La délégation algérienne réunit plusieurs acteurs institutionnels et économiques, dont la CACI, l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX), ainsi que des opérateurs des secteurs public et privé.

Le programme de « Algeria Day » comprend également une exposition consacrée aux produits algériens, inaugurée par Sid Ali Khaldi et son homologue norvégienne.

Pour Alger, cette initiative doit ainsi servir de point d'appui à une nouvelle dynamique de coopération avec Oslo, fondée sur l'investissement, la diversification des échanges et l'élargissement du partenariat à de nouveaux secteurs.

Smail R.

INTRANTS ET FISCALITÉ

L'Etat desserre l'étau sur les agriculteurs

L'Algérie veut fluidifier l'approvisionnement du secteur agricole en intrants et moyens de production. À l'issue de la réunion du Premier ministre avec les représentants des filières agricoles, le gouvernement a décidé de mettre en place un « corridor vert » au niveau du ministère de l'Agriculture pour faciliter l'importation des intrants destinés aux filières végétales et animales.

Le dispositif doit permettre

d'accélérer le traitement des opérations d'importation et de réduire les contraintes administratives pesant sur les professionnels. Le ministère de l'Agriculture assurera la coordination avec le ministère du Commerce extérieur. Les intrants et moyens de production concernés seront, par ailleurs, exemptés d'enregistrement sur la plateforme numérique.

Cette mesure vise à sécuriser les approvisionnements des agri-

culteurs et à éviter les ruptures susceptibles de perturber les cycles de production et d'alimenter les tensions sur les prix des produits agricoles.

PAS DE TAXES POUR LES AGRICULTEURS

Autre annonce majeure : « pas de taxes sur les agriculteurs », selon les mesures arrêtées à l'issue de la rencontre avec les représentants des filières.

Le dispositif prévoit également l'absence de contrôle a posteriori après la déclaration de la production, une mesure destinée à simplifier les démarches des exploitants et à renforcer la confiance entre les professionnels et l'administration.

Le gouvernement entend ainsi créer un environnement plus favorable à la production, en combinant facilitation de l'accès aux intrants, allègement des procé-

dures et soutien au financement des filières agricoles.

Dans le même cadre, les banques publiques sont appelées à financer l'ensemble des filières agricoles, avec des procédures allégées et des délais réduits pour l'examen des dossiers. La régularisation immédiate des dettes des opérateurs agricoles envers la SARPA figure également parmi les mesures annoncées.

S.R.

PHARMACEUTIQUE

L'industrie algérienne aiguise les appétits

Le groupe égyptien Al Motahedon Pharma prépare son entrée sur le marché algérien, dans le cadre d'un programme d'investissement de 700 millions de livres égyptiennes sur 2026-2027, destiné à renforcer sa production et accélérer son expansion régionale.

Filiale de RX Healthcare, détenue par EFG Holding, l'entreprise prévoit d'investir 300 millions de livres en 2026, puis 400 millions en 2027. L'Algérie figure parmi les marchés ciblés par cette offensive internationale.

Déjà présente dans plusieurs pays arabes et africains, Al Motahedon Pharma entend élargir ses débouchés et capitaliser sur son portefeuille de produits et ses capacités industrielles pour prendre position en Algérie.



Une partie des investissements sera consacrée à l'augmentation des capacités de production et au lancement de six nouveaux produits, notamment des gouttes et des antalgiques. Une nouvelle ligne de production de médicaments sous forme de sirops est également prévue.

L'entreprise revendique plus de 30 % du marché égyptien des solutions médicales et exporte déjà vers plusieurs marchés arabes et africains.

L'Algérie s'inscrit dans une stratégie plus large d'expansion hors d'Égypte. Al Motahedon Pharma étudie également l'acquisition de participations majoritaires dans deux sociétés pharmaceutiques, avec des opérations envisagées début 2027. Pour les industriels égyptiens, le marché algérien constitue à la fois un débouché commercial et une opportunité de développement industriel. L'intérêt d'Al Motahedon Pharma illustre ainsi l'attractivité croissante de l'industrie pharmaceutique algérienne pour les investisseurs étrangers.

S.R.

ALGÉRIE-KOUEÏT

Le Conseil d'affaires en ligne de mire

La coopération économique algéro-koweïtienne cherche un nouvel élan. Le directeur général de la CACI, Ismail Chékib Goudri, a reçu, le 6 octobre, l'ambassadeur du Koweït en Algérie, Nawaf Dhaidan Bouchiba, pour examiner les moyens de renforcer les échanges et les investissements entre les deux pays. Les discussions ont ciblé plusieurs secteurs à fort potentiel, notamment les industries pharmaceutiques, agroalimentaires et cosmétiques, ainsi que la pétrochimie. Les deux parties ont également insisté sur la relance du Conseil d'affaires algéro-koweïtien et la réactivation du mémorandum d'entente.

La facilitation de la mobilité des opérateurs économiques a également été évoquée, avec notamment la perspective d'une liaison aérienne directe entre Alger et Koweït. Les deux parties se sont engagées à intensifier leur coordination afin de stimuler les échanges, les investissements et les partenariats entre entreprises algériennes et koweïtiennes.

DILAPIDATION DE 630 MILLIARDS DE CENTIMES

Le pourvoi de l'ex-ministre Khomri rejeté

La Cour suprême a rejeté récemment le pourvoi en cassation introduit par la défense de l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, Abdelkader Khomri, condamné à cinq ans de prison ferme dans une affaire de dilapidation de deniers publics et de passation de marchés non conformes à la réglementation.

Par Redouane Hannachi

La chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême a considéré comme infondés les moyens soulevés par les avocats, notamment ceux portant sur des vices de forme et sur les questions communes posées au cours des débats. En juillet 2025, la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, avait confirmé la condamnation de l'ancien ministre à cinq ans de prison ferme et un million de dinars d'amende, avec mandat de dépôt à l'audience. La cour avait également ordonné la confiscation de ses biens mobiliers et immobiliers ainsi que de ses comptes bancaires en dinars et en devises, y compris ceux enregistrés au nom de certains membres de sa famille. Au moment du prononcé du verdict, la présidente avait toutefois constaté que l'ancien ministre avait quitté la salle d'audience peu avant l'annonce du dispositif. Le mandat de dépôt n'avait donc pu être exécuté immédiatement. Le procureur général avait alors ordonné aux services de sécurité de procéder à son arrestation et à son transfert vers l'établissement pénitentiaire de Koléa.

PLUSIEURS RESPONSABLES CONdamnÉS

La cour d'appel avait également confirmé la peine de cinq ans de prison ferme infligée à l'ancienne directrice générale de la Jeunesse et des Sports, Samia Noubia Benmaghsoula, reconnue



coupable notamment de dilapidation de deniers publics et de passation de marchés non réglementés. Les condamnations prononcées en première instance par le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed contre plusieurs anciens cadres et fonctionnaires du ministère ainsi que de l'ANEP avaient également été confirmées. Parmi eux figurent notamment les anciens directeurs généraux de l'ANEP, Boucenna et Labter, ainsi que l'ancien directeur de l'Agence nationale des loisirs, Khemsi. Le dossier concerne notamment des dépenses engagées pour l'organisation de manifestations culturelles et de colonies de vacances. L'accusation avait relevé des dépenses jugées excessives, notamment l'achat de trousseaux comprenant des sacs à dos et des produits d'hygiène à des prix considérés comme anormalement élevés. La cour a toutefois accordé des circonstances atténuantes à une vingtaine de prévenus non détenus, transformant des peines de

18 mois de prison ferme en peines avec sursis. Elle a également prononcé 15 relaxes, faute de preuves légales et matérielles suffisantes, et ordonné la restitution des passeports, la levée des saisies sur les comptes bancaires et la fin des mesures de contrôle judiciaire.

JUSQU'À DIX ANS REQUIS PAR LE PARQUET

Lors du procès en appel, le procureur général avait requis dix ans de prison ferme et un million de dinars d'amende contre Abdelkader Khomri, estimant qu'il était pénalement responsable des faits retenus contre lui. Le parquet avait soutenu que plusieurs projets liés aux loisirs et à l'attraction n'avaient pas été réalisés malgré les importantes sommes débloquées par les pouvoirs publics. La même peine avait été requise contre l'ancien directeur de l'Agence nationale des loisirs, K. Mohamed. Huit ans de prison ferme et un million de dinars d'amende avaient été requis contre Samia Benmaghsoula et l'ancien responsable de l'Agence

nationale des loisirs, Z. Rachid. Sept ans avaient également été requis contre l'ancien directeur général de l'ANEP, Ahmed Boucenna, l'ancien directeur des éditions de l'agence, Labter Lazhari, ainsi que contre B. Mourad, ancien directeur des finances et de la comptabilité. Le parquet avait enfin requis plus d'une vingtaine de peines allant de trois à cinq ans de prison ferme et demandé la confiscation des biens mobiliers et immobiliers ainsi que la saisie des comptes bancaires en Algérie et à l'étranger.

LA DÉFENSE INVOQUE LA PRESCRIPTION

Les avocats de la défense avaient contesté la constitution du ministère de la Jeunesse et des Sports comme partie civile, estimant que seul le Trésor public pouvait réclamer réparation du préjudice matériel. Ils avaient également soulevé la prescription des faits et la nullité de la procédure, rappelant que l'enquête engagée en 2022 porte sur des faits remontant à la période 1999-2004, lorsqu'Abdelkader Khomri dirigeait l'ANEP. La défense avait en outre dénoncé une application rétroactive de la loi, qu'elle estimait contraire aux articles 43 de la Constitution, 2 du Code pénal et 2 du Code civil. Concernant l'enveloppe financière du programme, les avocats avaient soutenu que le gouvernement de l'époque avait ordonné le transfert de 6 milliards de dinars pour l'exécution de l'opération.

R. H.

MALVERSATION

Le procès d'Arezki Berraki reporté

Le président de la section du pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi M'hamed a reporté au 20 octobre le procès de l'ancien ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki. Il s'agit du deuxième renvoi après celui du 3 juin dernière. L'audience a été ajournée à la demande du collectif de défense, qui a sollicité un délai supplémentaire pour examiner les pièces du dossier. L'ex-ministre est poursuivi dans une affaire portant sur un préjudice financier évalué par l'expertise judiciaire à 600 milliards de centimes. Cette somme était destinée à la réalisation d'un barrage à Medjez El Beggar, dans la wilaya de Guelma. Arezki

Berraki comparaitra avec l'ancien directeur général de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT), M. M., son successeur B. Ch. ainsi que plusieurs autres prévenus. L'ancien ministre est poursuivi notamment pour abus d'autorité, trafic d'influence, passation de marchés contraires à la réglementation, bénéfice d'indus avantages et violation volontaire des règles relatives aux marchés publics. Le juge d'instruction lui reproche également des faits liés au détournement et au transfert illégal de capitaux de et vers l'étranger. Un entrepreneur, identifié par les initiales H. R., est également poursuivi pour incitation d'agents publics au

faux et usage de faux dans des documents administratifs afin d'obtenir des avantages indus au détriment de l'État. Ces manœuvres auraient, selon l'accusation, entraîné le détournement et la dilapidation de deniers publics au niveau de l'ANBT. Le procureur de la République avait fait appel de certaines ordonnances du juge d'instruction, notamment celles relatives à des décisions de non-lieu. La chambre d'accusation de la cour d'Alger a toutefois confirmé les ordonnances contestées. Le représentant du Trésor public s'est constitué partie civile afin de réclamer la réparation des préjudices financiers causés à l'État. Arezki Berraki avait été

condamné le 25 janvier 2025 à dix ans de prison ferme par le pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'hamed dans une autre affaire. La peine avait ensuite été réduite de trois ans par la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger. Son fils Anis avait également éclopé de deux ans de prison ferme pour avoir bénéficié d'indus avantages lorsque son père était ministre. L'ancien ministre, par ailleurs condamné pour enrichissement illicite, attend toujours l'examen de son pourvoi en cassation introduit devant la chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême.

R. H.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

De l'administration de la société

L'associé chargé de l'administration en vertu d'une clause spéciale du contrat de société peut, malgré l'opposition des autres associés, accomplir les actes d'administration ainsi que les actes de disposition relevant de l'activité normale de la société, à condition qu'ils ne soient pas entachés de fraude. Tant que la société existe, cet associé ne peut être révoqué de ses fonctions sans motif légitime. Lorsque ses pouvoirs d'administrateur lui ont été conférés après la conclusion du contrat de société, il peut toutefois être révoqué comme un simple mandataire. Les administrateurs qui ne sont pas associés sont, quant à eux, toujours révocables. Lorsque plusieurs associés sont chargés de l'administration sans que leurs attributions respectives soient définies et sans qu'il soit prévu qu'ils doivent agir conjointement, chacun d'eux peut accomplir les actes d'administration. Les autres administrateurs disposent toutefois du droit de s'y opposer avant leur conclusion. Cette opposition peut être rejetée par la majorité des administrateurs. En cas de partage des voix, il revient à la majorité des associés de la société de trancher. Lorsque le contrat prévoit que les décisions des administrateurs doivent être prises à l'unanimité ou à la majorité, cette règle doit être respectée. Il ne peut y être dérogé que lorsqu'un acte présente un caractère urgent et que son omission risque d'entraîner pour la société une perte grave et irréparable. Sauf convention contraire, lorsque la décision est prise à la majorité, celle-ci se calcule par tête. Les associés qui ne sont pas chargés de l'administration ne peuvent intervenir dans la gestion de la société. Ils conservent néanmoins le droit de consulter personnellement les livres, registres et documents administratifs. Toute clause contraire est réputée nulle. En l'absence de disposition particulière sur le mode d'administration, chaque associé est présumé avoir reçu des autres le pouvoir d'administrer. Il peut donc agir sans les consulter, sous réserve du droit des autres associés de s'opposer à une opération avant sa conclusion. Cette opposition peut être rejetée par la majorité des associés. La dissolution de la société met fin aux pouvoirs des administrateurs. Toutefois, la personnalité morale de la société subsiste pour les besoins de la liquidation, jusqu'à son achèvement. La liquidation est assurée, selon le cas, par l'ensemble des associés ou par un ou plusieurs liquidateurs désignés par la majorité. Après paiement des créances sociales, déduction des sommes nécessaires au règlement des dettes non échues ou litigieuses et remboursement des dépenses ou avances engagées au profit de la société par l'un des associés, l'actif restant est partagé entre tous les associés.

R. H.

10^E ÉDITION DE REVADE 2026

Forte participation internationale attendue

La 10e édition du Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets (REVADE 2026) s'ouvrira aujourd'hui au Palais des expositions des Pins maritimes (Alger), avec la participation d'au moins 150 entreprises algériennes et de plusieurs sociétés étrangères de différents pays.

Organisée par les ministères de l'Environnement et de la Qualité de la vie, et du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, sous le slogan «Une économie circulaire durable: enjeux et perspectives», cette édition verra la participation d'entreprises et d'organismes publics, d'opérateurs économiques, d'investisseurs, de porteurs de projets, de start-up, de sociétés étrangères d'Allemagne, d'Italie, de Chine, de Belgique, du Rwanda et du Sultanat d'Oman, ainsi que de l'Organisation internationale du travail (OIT), ce qui favorisera les échanges d'expertises, d'expériences et de technologies dans les domaines de l'économie circulaire et de la valorisation des

déchets. Prévue sur trois jours, cette manifestation sera un espace privilégié de dialogue et de coopération autour des enjeux liés à l'économie circulaire et à la gestion des déchets, notamment à la faveur de la présence des différents acteurs de la chaîne de valeur, parmi lesquels les entreprises de collecte et de transport des déchets, les entreprises de tri sélectif, les centres d'enfouissement technique (CET), les centres d'incinération, les entreprises de transformation et de recyclage des déchets, en sus des producteurs et fournisseurs de matières premières recyclées. Participent également à cette manifestation des entreprises spécialisées dans la fourniture d'équipements de collecte, de transport et de recyclage des déchets, des fournis-



seurs de solutions technologiques, des bureaux d'études et de conseil, des instituts et établisse-

ments de formation, ainsi que des établissements financiers, des compagnies d'assurance et des

entreprises et organismes publics. La manifestation ambitionne également d'encourager l'investissement national et étranger dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets, de soutenir le transfert de technologies et de savoir-faire et de développer un tissu industriel national spécialisé dans le recyclage et la valorisation, permettant ainsi de créer un impact positif sur l'emploi. Selon les organisateurs, cette édition constitue une opportunité pour renforcer la transition vers un système intégré de valorisation et de réintégration industrielle des matières dans le cycle économique, conformément aux objectifs de développement durable et de diversification de l'économie nationale.

FIRST GLOBAL CHALLENGE 2026 EN CORÉE DU SUD Les jeunes talents algériens présents en force

L'équipe algérienne s'apprête à porter les couleurs nationales lors de cette compétition internationale dédiée à la robotique, à l'innovation et aux STEM, lors du FIRST Global Challenge 2026, organisé à Incheon, en Corée du Sud, du 7 au 12 octobre 2026. Cette participation, réunit cinq lycéens algériens, accompagnés d'un coach et d'un mentor, autour d'une expérience

internationale consacrée à la robotique, à l'innovation et aux sciences et technologies. Le FIRST Global Challenge rassemble des jeunes de plus de 190 pays du monde autour de défis de robotique conçus pour mobiliser leurs connaissances scientifiques et technologiques, mais également leur créativité, leur capacité à collaborer et à imaginer des solutions

face aux enjeux contemporains. L'accompagnement de l'équipe algérienne repose sur le partenariat entre Samsung Electronics Algérie et Altis Training Center, qui pilote la préparation de l'équipe et assure sa formation, son encadrement pédagogique et son accompagnement technique tout au long du parcours de la préparation en Algérie jusqu'à sa partici-

pation au FIRST Global Challenge en Corée du Sud. Le voyage à Incheon et l'accès aux technologies de pointe coréennes représente une opportunité unique d'apprentissage pratique et d'échange technologique. Le FIRST Global Challenge est une compétition internationale de robotique fondée par Dean Kamen. Elle réunit plus de 190

pays autour de défis technologiques conçus pour sensibiliser les jeunes aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STEM). L'édition 2026, qui se déroule à Incheon, en Corée du Sud, est consacrée à la conception d'un robot capable d'intervenir dans les situations inspirées des feux de forêt, un défi particulièrement pertinent pour Team Algeria.

ACCIDENTS DE LA ROUTE 42 morts et 1686 blessés en une semaine

Quarante-deux (42) personnes sont décédées et 1686 autres ont été blessées dans 1467 accidents de la route survenus durant la période allant du 27 septembre au 4 octobre, à travers le territoire national, indique mercredi un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sétif avec 5 morts et 74 blessés dans 56 accidents, ajoute la même source. En outre, les secours de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 1576 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (160 incendies), Blida (104) et Tizi-Ouzou (75). Pour ce qui est des opérations diverses, la Protection civile a effectué 5484 interventions, durant la même période pour le sauvetage de 443 personnes en situation de danger et l'exécution de 4659 opérations diverses d'assistance. Par ailleurs, les équipes de la Protection civile sont intervenues pour l'extinction de 154 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas du territoire national.

VISA FRANCE Suspension provisoire du prépaiement en ligne

Pour les demandes de visa France en Algérie, Capago annonce un changement temporaire concernant le règlement des frais. Depuis hier, le prépaiement en ligne est provisoirement suspendu, annonce le prestataire de l'ambassade de France en Algérie. Le centre officiel de demande de visa indique que les frais de visa et de service devront désormais être réglés en espèces, directement au centre Capago dont dépend le demandeur, le jour du dépôt du dossier. À partir du 7 octobre, et «à titre provisoire», le rendez-vous du demandeur est désormais confirmé automatiquement, précise Capago dans son annonce. Le centre rappelle ainsi qu'aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire de la part du demandeur dans le cadre de cette modification temporaire de la procédure. Les demandeurs doivent donc pré-

voir les sommes nécessaires pour régler leurs frais de visa et de service directement sur place. Capago précise que le paiement doit être effectué en espèces au centre dont dépend le demandeur, le jour du dépôt de son dossier. Le centre recommande également de s'organiser à l'avance et de prévoir suffisamment d'espèces, en précisant qu'il n'y a aucun distributeur automatique disponible à proximité des centres». Capago, le centre de demande de visa pour la France en Algérie, insiste sur le caractère provisoire de cette nouvelle organisation. Le prestataire de l'ambassade de France en Algérie indique qu'«aucune autre démarche» n'est à effectuer par les demandeurs et précise que son équipe reste disponible pour les accompagner. Cette modification concerne donc, à titre provisoire, le mode de règlement des frais ainsi que la confirmation

des rendez-vous pour les demandes de visa France déposées auprès de Capago en Algérie. Obtenir un rendez-vous pour déposer une demande de visa pour la France reste difficile pour de nombreux demandeurs en Algérie, avec parfois plusieurs mois d'attente. Dans une interview accordée à One TV, le consul général de France à Alger, Bruno Clerc, a expliqué les raisons de ces délais et les mesures prises pour limiter certaines pratiques autour de la prise de rendez-vous. Selon le diplomate, la principale difficulté réside dans l'écart entre le nombre de personnes souhaitant déposer une demande et le nombre de rendez-vous pouvant être proposés. Le consul général explique que le volume des demandes est supérieur au nombre de créneaux pouvant être mis en ligne pour les demandeurs de visa.

SAISIE DE PLUS DE 7 KG D'OR Arrestation de deux personnes à Oran

Les éléments du Service régional de lutte contre la criminalité organisée de l'Ouest, à Oran, en coordination avec la brigade de la police des frontières de l'aéroport international Ahmed Ben Bella d'Oran, ont récemment procédé à l'arrestation de deux personnes, dont une femme, appartenant à un réseau criminel organisé spécialisé dans le blanchiment d'argent et le transfert illégal de fonds vers l'étranger et saisi plus de 7 kilos d'or, a-t-on appris auprès de la Sûreté de wilaya. La vigilance et la perspicacité des éléments de la brigade de la police des frontières de l'aéroport «ont permis de déjouer

une tentative de contrebande d'une quantité d'or et d'une somme d'argent en devises étrangères vers un pays européen. La suspecte a été interpellée au niveau du dispositif de contrôle par scanner à l'entrée de l'aéroport», a-t-on fait savoir de même source. Après avoir été soumis aux procédures légales de fouille, neuf lingots d'or ont été découverts en sa possession, pour un poids total de 7,73 kg, soigneusement dissimulés, ainsi qu'une somme de 20.340 euros, a-t-on fait savoir. La poursuite des investigations dans cette affaire, en coordination avec les éléments du Service régional de lutte contre la cri-

minalité organisée de l'Ouest à Oran, et sous la supervision du parquet compétent, a permis d'identifier puis d'arrêter son complice dans cette opération, qui s'est soldée par la récupération de deux véhicules de tourisme. Les deux suspects ont été présentés devant le parquet de la République près le tribunal d'Es-Senia, à Oran, pour des chefs d'accusation de blanchiment d'argent dans le cadre d'un groupe criminel organisé, ainsi que pour infraction à la législation et à la réglementation relatives aux changes et aux mouvements de capitaux de et vers l'étranger, selon la même source.

APRÈS TROIS ANS DE GUERRE

L'unité palestinienne reste hors de portée

Malgré l'ampleur de la guerre et les multiples initiatives de médiation, les deux mouvements n'ont pas réussi à dépasser leurs divergences.

Alors que la guerre menée par l'entité sioniste contre la bande de Ghaza entre dans sa quatrième année, la tragédie palestinienne continue de s'aggraver, entre destructions massives, déplacement de la population, famine et extension de la colonisation en Cisjordanie. Mais au-delà de l'urgence humanitaire, une autre crise persiste : l'incapacité du Fatah et du Hamas à mettre fin à leur division et à s'accorder sur une stratégie nationale commune.

Depuis le 7 octobre 2023, la bande de Ghaza est devenue le théâtre d'une offensive sioniste d'une ampleur sans précédent. Les bombardements et les opérations militaires ont provoqué des dizaines de milliers de morts et transformé une grande partie du territoire en ruines. Plus de deux millions de Palestiniens ont également été contraints de se concentrer sur une portion réduite de la bande, dans des conditions humanitaires extrêmement précaires, marquées par les pénuries de nourriture, de médicaments et de services essentiels.

La Cisjordanie n'est pas épargnée. L'expansion des colonies, les opérations de l'armée sioniste, les attaques de colons et les restrictions de circulation accentuent le morcellement du territoire palestinien. Cette situation fragilise davantage l'Autorité palestinienne, confrontée à une crise financière et politique persistante.

LE FOSSÉ ENTRE GHAZA ET LA CISJORDANIE

Au cœur de cette crise figure toujours la division politique palestinienne, qui oppose le Hamas, au pouvoir à Ghaza, au Fatah, qui dirige l'Autorité palestinienne en Cisjordanie.

Malgré l'ampleur de la guerre et les multiples initiatives de médiation, les deux mouvements n'ont pas réussi à dépasser leurs divergences. Plusieurs accords ont pourtant été conclus au fil des années, notamment au Caire, à Doha et plus récemment à Pékin.

La « Déclaration de Pékin », signée en juillet 2024 par 14 factions palestiniennes, devait



constituer une nouvelle étape vers la réconciliation. Elle prévoyait notamment la formation d'un gouvernement d'entente nationale, l'unification des institutions palestiniennes, l'organisation d'élections et l'intégration des différentes factions au sein de l'Organisation de libération de la Palestine.

Mais, comme les précédents accords, elle n'a pas été concrétisée.

L'absence de calendrier contraignant et de mécanismes précis d'application a notamment contribué à maintenir l'accord au stade des engagements politiques, alors que la guerre a profondément bouleversé les rapports de force sur le terrain.

UNE NOUVELLE DONNE À GHAZA

La situation est devenue encore plus complexe avec l'apparition de nouvelles structures destinées à participer à la gestion de Ghaza après la guerre.

La création d'un « Conseil de la paix » et d'une commission chargée de l'administration du territoire pose notamment la question de l'avenir du pouvoir palestinien dans la bande. Des discussions portent également sur la mise en place d'une force internationale

de stabilisation et d'une nouvelle force de police.

Cette évolution pourrait compliquer davantage la perspective d'un retour à une administration palestinienne unifiée de Ghaza et de la Cisjordanie.

Pour le journaliste Mohammed Al-Ajla, la priorité doit désormais être donnée à une « véritable réconciliation », estimant que les crises qui frappent la cause palestinienne sont devenues « plus importantes que tout différend politique ».

Selon lui, la division interne affaiblit la capacité des Palestiniens à faire face aux projets sionistes et américains visant à maintenir la séparation entre Ghaza et la Cisjordanie.

LE DIALOGUE DU CAIRE COMME NOUVELLE TENTATIVE

Dans ce contexte, un nouveau dialogue national doit être organisé en Égypte, même si sa date n'a pas encore été définitivement fixée.

Le dossier électoral devrait figurer parmi les principales questions à l'ordre du jour. Le Fatah insiste sur la nécessité d'organiser des élections générales et celles du Conseil national palestinien afin de renouveler les légit-

mités politiques et de renforcer l'unité du système palestinien.

Le Hamas affirme pour sa part être prêt à discuter avec le président Mahmoud Abbas d'un programme national et d'une véritable unité palestinienne.

MAIS LES DIVERGENCES RESTENT NOMBREUSES.

Le débat sur la participation du « Courant de la réforme démocratique », dirigé par Mohammed Dahlan, illustre notamment les difficultés auxquelles se heurtent les préparatifs du dialogue. Le Hamas souhaite sa participation aux discussions, tandis que le Fatah considère que ce courant ne constitue pas une structure organisationnelle officielle reconnue.

Un éventuel rapprochement entre le Hamas et le courant de Dahlan pourrait ainsi contribuer à recomposer les alliances palestiniennes, mais également à accentuer les tensions avec le Fatah.

LE 7 OCTOBRE, TOUJOURS AU CŒUR DU DÉSACCORD

Trois ans après le déclenchement de la guerre, les divergences portent également sur l'appréciation de l'attaque du 7 octobre 2023.

Le Hamas continue de présen-

ter l'opération « Déluge d'Al-Aqsa » comme une étape majeure de la résistance palestinienne et réaffirme son droit à la lutte contre l'occupation. Le mouvement assure parallèlement respecter l'accord de cessez-le-feu et appelle les médiateurs à contraindre l'entité sioniste à respecter ses engagements.

Le Fatah adopte une lecture différente des événements et considère que les conséquences de l'attaque, notamment l'ampleur des destructions et des pertes humaines à Ghaza, ont profondément aggravé la situation palestinienne.

Cette divergence illustre l'absence persistante d'un récit politique commun entre les principales forces palestiniennes.

UNE CAUSE PALESTINIENNE EN PERTE D'ATTENTION

Pour les responsables palestiniens, l'un des enjeux majeurs est désormais de remettre la question palestinienne au centre de l'agenda international.

Khalil al-Hayya, dirigeant du Hamas, estime que la cause palestinienne traverse une période de « recul » et d'« oubli ».

Le Fatah appelle, de son côté, à la construction d'un partenariat national fondé sur les élections et sur la représentation de l'ensemble des Palestiniens.

Mais tant que Ghaza et la Cisjordanie resteront soumises à deux administrations politiques distinctes et que les principales factions ne parviendront pas à s'entendre sur un programme commun, la perspective d'une stratégie palestinienne unifiée restera incertaine.

À l'entrée de cette quatrième année de guerre, la question n'est donc plus seulement de savoir comment mettre fin à l'offensive et reconstruire Ghaza. Elle porte aussi sur la capacité des Palestiniens à reconstruire leur propre unité politique, condition essentielle pour peser sur l'avenir de leur cause et empêcher que la guerre ne débouche sur une nouvelle fragmentation durable du territoire et du mouvement national palestinien.

R.I/agences

YÉMEN

L'offensive contre les Houthis gagne du terrain

L'offensive lancée par les forces gouvernementales yéménites contre les Houthis est entrée dans son troisième jour, avec une progression annoncée sur la côte ouest et dans plusieurs secteurs stratégiques de la province de Taëz. Baptisée « Aube du Yémen », l'opération vise notamment à consolider les positions reprises et à avancer vers Bab el-Mandeb et Mokha. Les combats se concentrent notamment dans les zones de Dhubab et d'Al-Wazi'iyah, à l'ouest de Taëz. Les forces gouvernementales, appuyées par les Brigades des Géants et les forces du Bouclier de la Nation, affirment avoir enregistré de nouvelles avancées. La prise de positions

à Al-Wazi'iyah revêt une importance particulière en raison de sa proximité avec les principaux axes reliant Taëz à la côte de la mer Rouge.

Les autorités yéménites font également état de lourdes pertes dans les rangs des Houthis, évoquant des centaines de morts et de blessés ainsi que plusieurs dizaines de combattants capturés. Ces chiffres n'ont toutefois pas pu être vérifiés de manière indépendante. Sur le front de Taëz, les affrontements se poursuivent dans plusieurs secteurs, tandis que les opérations militaires se sont également intensifiées dans la province d'Al-Jawf. Le porte-parole

militaire, Majed al-Nazili, a affirmé que les forces gouvernementales poursuivaient leur progression conformément au plan établi. Le ministre de la Défense, Taher al-Oqaili, a, de son côté, assuré que les opérations se poursuivraient jusqu'à la réalisation de leurs objectifs. Parallèlement aux combats terrestres, la menace des missiles et drones houthis continue de peser sur plusieurs régions. La coalition soutenant le gouvernement yéménite affirme avoir intercepté et détruit des missiles balistiques lancés en direction de Khamis Mushait et du nord de Riyad. À Aden, les attaques menées par les Houthis ont également fait planer une

menace sur le trafic aérien. Un tir contre l'aéroport de la ville aurait failli toucher un avion de passagers yéménite. Des zones résidentielles de Taëz ont par ailleurs été bombardées, faisant cinq blessés civils selon les autorités. Le président du Conseil de direction présidentiel, Rachad al-Alimi, présente l'opération « Aube du Yémen » comme une étape majeure dans la reprise des territoires contrôlés par les Houthis. Son évolution pourrait toutefois dépendre de la capacité des forces gouvernementales à consolider leurs gains et à maintenir leur progression vers les zones côtières et les axes stratégiques de la mer Rouge.

FINALE DE LA CAN 2025 Le verdict du TAS

Neuf mois après la finale controversée de Rabat, le Maroc et le Sénégal se retrouvent aujourd’hui devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), à Lausanne. En jeu : le titre de la CAN 2025, remporté sur le terrain par le Sénégal avant d’être attribué au Maroc sur décision de la CAF.

La finale de la CAN 2025 n’a toujours pas livré son dernier verdict. Le Maroc et le Sénégal se retrouvent devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), à Lausanne, pour une nouvelle bataille autour du titre continental.

Le 18 janvier dernier, le Sénégal avait remporté la finale à Rabat face au Maroc (1-0), après prolongation, grâce à un but de Pape Gueye. La rencontre avait toutefois été marquée par un incident majeur. Après l’attribution d’un penalty au Maroc dans le temps additionnel, les joueurs sénégalais avaient momentanément quitté la pelouse avant de revenir et de terminer la rencontre.

Le 17 mars, le jury d’appel de la Confédération africaine de football (CAF) a finalement sanctionné le Sénégal d’une défaite par forfait (3-0), en application des articles 82 et 84 du règlement de la CAN. Le titre a ainsi été attribué au Maroc.

La Fédération sénégalaise de football (FSF) a contesté cette décision devant le TAS et demande le rétablissement du résultat obtenu sur le terrain. Son principal argument repose sur le caractère temporaire du retrait des joueurs, qui étaient revenus sur la pelouse avant la reprise et la fin du match sous l’autorité de l’arbitre.

Le Maroc défendra, de son côté, une



application stricte du règlement de la CAF, qui prévoit la défaite d’une équipe quittant le terrain sans l’autorisation de l’arbitre.

UNE AUDIENCE À HUIS CLOS

L’audience débutera jeudi à 9h30 et se déroulera à huis clos. Les représentants de la FSF et de la Fédération royale marocaine de football (FRMF) seront entendus, tout comme la CAF, représentée par ses avocats.

Le dossier sera examiné par une formation de trois arbitres : le Français Gérard Simon, qui présidera le panel, l’Italien Luigi Fumagalli et l’Allemand Ulrich Haas.

Le TAS pourra confirmer la décision de la CAF, l’annuler et rétablir le résultat de la finale, ou encore renvoyer le dossier devant l’instance africaine. Le verdict ne sera pas nécessairement rendu jeudi. À l’is-

sue de l’audience, les arbitres entameront leurs délibérations, sans qu’aucune date précise n’ait été annoncée pour la décision finale.

UN PRÉCÉDENT POUR LE FOOTBALL AFRICAIN

Au-delà du titre de la CAN 2025, cette affaire pourrait créer un précédent dans le football africain. La question centrale est de savoir si une équipe peut être déclarée forfait après avoir momentanément quitté la pelouse, avant de revenir disputer et achever la rencontre.

Jeudi, le Maroc et le Sénégal joueront donc une nouvelle manche de leur finale de Rabat. Cette fois, sans ballon, mais avec le titre de champion d’Afrique toujours en jeu.

LIGUE DES NATIONS UEFA

L’Espagne en quarts, Kane entre dans l’histoire

L’Espagne a validé son billet pour les quarts de finale de la Ligue des nations en renversant la Croatie (2-1), mardi soir à Split. Mikel Merino, auteur d’un doublé, a été le grand artisan de cette remontée. À Wembley, Harry Kane a également marqué les esprits avec un doublé contre la Tchéquie (3-0), à l’occasion de sa 125e sélection avec l’Angleterre.

Menée au score après une tête d’Ivan Perišić, l’Espagne a dû attendre la seconde période pour réagir. Entré en jeu, Mikel Merino a rapidement égalisé avant d’inscrire le but de la vic-

toire en fin de rencontre. Réduite à dix après l’expulsion de Perišić, la Croatie n’a pas pu empêcher les champions du monde de signer leur 11e victoire consécutive et de décrocher leur qualification pour les quarts.

KANE ÉGALE SHILTON

À Wembley, Harry Kane a marqué une nouvelle fois l’histoire de la sélection anglaise. En égalant le record de 125 sélections de Peter Shilton, l’attaquant du Bayern Munich a ensuite signé un doublé face à la

Tchéquie. Kane a d’abord été impliqué sur l’ouverture du score, son centre étant dévié dans son propre but par Vladimír Coufal. Il a ensuite inscrit le deuxième but avant de compléter son doublé de la tête en seconde période. Avec six réalisations, il devient le meilleur buteur de cette édition de la Ligue des nations.

LA SUISSE ET LA SLOVAQUIE S’ENVOLENT

Dans les autres rencontres, la Suisse a confirmé sa domination dans le groupe B1 en battant la

Macédoine du Nord (3-0), tandis que la Slovénie s’est imposée en Écosse (2-1).

La Slovaquie a, elle, frappé fort dans le groupe C3 avec une large victoire en Moldavie (4-0), confortant sa première place. Dans le groupe C1, le Bélarus a battu la Finlande (1-0) grâce à Artem Shumanski, buteur après seulement dix secondes, nouveau record de rapidité dans l’histoire de la Ligue des nations.

L’Albanie a également pris la tête de son groupe en dominant Saint-Marin (2-1) grâce à un penalty de Kristjan Asllani dans le temps additionnel.

TENNIS

Djokovic retrouve les sommets à Pékin

À 39 ans, Novak Djokovic a décroché à Pékin son 102e titre en carrière, le septième dans la capitale chinoise. Une victoire qui lui redonne confiance et confirme qu’il peut toujours rivaliser avec les meilleurs. Onze ans après sa dernière participa-

tion, le Serbe a conservé son invincibilité à Pékin (34 victoires), en remportant la finale face à Alex De Minaur, contraint à l’abandon après la perte du premier set au tie-break (7-6, 0-1, ab.). Surtout, Djokovic a battu trois membres du Top 10 durant

la semaine : Alexander Zverev, Daniil Medvedev et De Minaur. Un parcours qui tranche avec une saison jusque-là compliquée, marquée notamment par des problèmes physiques. « C’est une preuve que je peux encore jouer au plus haut niveau », a

estimé le Serbe, qui souligne l’importance de ce succès pour sa confiance. À 39 ans, Djokovic ne veut toutefois plus planifier son calendrier à long terme. « Je suis davantage la manière dont je me sens, la qualité de mon jeu et ma capacité à récupérer »,

explique-t-il. Le champion serbe assure néanmoins qu’il reviendra en Chine, sans garantir sa présence au tournoi de Pékin en 2027. Son 102e titre pourrait ainsi marquer le début d’un nouveau chapitre dans la fin de sa carrière.

PREMIER LEAGUE

Arsenal blinde Arteta jusqu’en 2030

Arsenal a officialisé hier la prolongation de contrat de Mikel Arteta jusqu’en 2030. Arrivé sur le banc des Gunners en 2019, le technicien espagnol, dont le précédent bail courait jusqu’en juin 2027, poursuit ainsi son aventure londonienne. Arteta, 44 ans, a dirigé 361 matches à la tête d’Arsenal et remporté cinq trophées : une FA Cup, trois Community Shield et le titre de champion d’Angleterre, le premier du club depuis 22 ans. Cette saison, les Gunners ont déjà ajouté un trophée à leur palmarès en dominant Manchester City (3-0) dans le Community Shield.

« C’est un moment de grande fierté pour moi et ma famille. Je ressens l’amour et le respect de nos formidables supporters, et ils ont le mien », a déclaré Arteta après l’annonce de sa prolongation. Arsenal a entamé la saison 2026-2027 sur de bonnes bases, même si le club londonien accuse actuellement trois points de retard sur Manchester City en Premier League.

ARGENTINE

Messi réussit ses adieux

Pour son 208e et dernier match avec l’Argentine, Lionel Messi (39 ans) a soigné sa sortie. Opposée au Bénin en amical dans un Monumental entièrement acquis à la cause de son capitaine, l’Albiceleste s’est imposée (3-0) dans la nuit de mardi à mercredi. Après une première période sans but, Nicolas Otamendi (48e), Nico Paz (61e) et Messi (71e sp) ont fait la différence. Longtemps contrarié par le gardien béninois, l’attaquant de l’Inter Miami a finalement été impliqué sur les trois réalisations argentines. Il a d’abord déposé un corner sur Otamendi pour l’ouverture du score, avant de servir Nico Paz sur le deuxième but. Puis La Pulga a transformé un penalty d’une frappe sous la barre pour inscrire le 126e et dernier but de son immense carrière internationale. Après plus de vingt ans sous le maillot de l’Albiceleste, le champion du monde 2022 quitte donc la sélection sur une dernière victoire, un but et deux passes décisives. Une ultime soirée réussie jusqu’au bout pour la légende argentine.

CAN-2027 - PRÉPARATION /L'ALGÉRIE DOMINE LE NIGER (2-1)

Le chantier reste ouvert

Les Verts renoueront avec la compétition en novembre prochain, à l'occasion des troisième et quatrième journées des qualifications. Ils affronteront le Togo en aller-retour, avec un premier match prévu en Algérie avant de se déplacer à Lomé.

Menée au score, l'Algérie a renversé le Niger (2-1) mardi soir à Tizi-Ouzou. Une victoire encourageante sur le plan comptable, mais qui laisse encore apparaître plusieurs chantiers, notamment en défense.

L'Algérie a conclu son stage de préparation par une victoire face au Niger (2-1), mardi soir au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou. Menés dès la 12e minute après l'ouverture du score de Konan Ndri, les Verts ont dû attendre la seconde période pour réagir.

Entré en jeu à la place d'Ibrahim Maza, sorti sur blessure, Mohamed Bachir Belloumi a rapidement remis les deux équipes à égalité d'un superbe coup franc à la 53e minute. Les hommes de Brahim Hemdani ont ensuite accentué leur pression avant d'obtenir un penalty à la 72e minute, transformé par le capitaine Ramy Bensebaïni.

Cette victoire permet aux Verts de terminer la trêve internationale



sur une note positive, après le succès contre la Zambie (3-1) et le nul concédé au Burundi (2-2) lors des deux premières journées des éliminatoires de la CAN-2027. Mais au-delà du résultat, le sélectionneur Brahim Hemdani a surtout retenu les lacunes affichées

par son équipe. « Nous avons souffert en première période », a-t-il reconnu, pointant notamment les insuffisances dans l'animation défensive et le manque de complémentarité à certains postes.

Avec 26 joueurs utilisés durant le rassemblement, Hemdani estime néanmoins avoir obtenu les réponses recherchées. « J'ai désormais une idée claire sur le potentiel des joueurs », a-t-il assuré, tout en reconnaissant que « le chantier est grand ».

L'Algérie devra désormais rapidement hausser son niveau avant la double confrontation face au Togo, prévue en novembre dans le cadre des 3e et 4e journées des qualifications à la CAN-2027. Suspendus lors de ce stage, Luca Zidane et Rafik Belghali devraient notamment faire leur retour, tandis que la situation de Rayan Aït-Nouri reste à suivre.

La CAN-2027 se déroulera du 19 juin au 17 juillet 2027 au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

HIMAD ABDELLI RECONNAÎT LES LACUNES DES VERTS « On devait mieux faire clairement »



Après le nul face au Niger (1-1), le milieu des Verts reconnaît une première période insuffisante, tout en mettant en avant la force mentale du groupe. Himad Abdelli n'a pas cherché d'excuses après le nul concédé par l'Algérie face au Niger (1-1), mardi soir au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou. Le milieu de terrain algérien a reconnu les insuffisances des Verts, notamment en première période, tout en soulignant leur capacité à réagir. « On n'a pas fait une bonne première mi-temps, on devait mieux faire clairement. On a un groupe à construire, ça passe par ces mi-temps-là. J'espère qu'en novembre, on offrira un meilleur spectacle », a déclaré Abdelli après la rencontre.

Le joueur a également fait le parallèle avec le match disputé quelques jours plus tôt face au Burundi, soldé par un nul (2-2). « Comme face au Burundi, on ne démarre pas bien et on se rattrape par la suite. Je pense qu'il faut aussi savoir retenir la force mentale du groupe », a-t-il ajouté. Pour le premier rassemblement de Brahim Hemdani à la tête des Verts, l'Algérie boucle ainsi sa série avec une victoire et deux nuls : succès contre la Zambie (3-1), puis deux résultats nuls face au Burundi (2-2) et au Niger (1-1).

En trois rencontres, les Verts ont inscrit six buts et en ont encaissé quatre. En qualifications pour la CAN-2027, l'Algérie totalise quatre points sur six. Le prochain rassemblement, en novembre, devra permettre à Hemdani de poursuivre la construction de son groupe et de corriger notamment les entames de match, régulièrement perfectibles.

ALGÉRIE- RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Les Vertes lancent l'assaut vers Los Angeles

Après une CAN 2026 réussie et une qualification historique pour la Coupe du monde 2027, la sélection nationale féminine se tourne désormais vers un nouvel objectif : les Jeux olympiques de Los Angeles 2028.

Les Vertes ont entamé, lundi 5 octobre, leur stage de préparation au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, en prévision de la double confrontation face à la République centrafricaine, comptant pour le deuxième tour des éliminatoires africaines du tournoi olympique.

Les joueuses convoquées ont rejoint progressivement le regroupement. Les premières arrivées ont effectué, lundi soir, une légère séance de récupération sous la conduite du sélectionneur national, Farid Benstiti. Le groupe devait être au complet hier matin.

La double confrontation face à la République centrafricaine est programmée les 9 et 13 octobre au stade du 5-Juillet-1962 à Alger. Deux rendez-vous importants pour les Algériennes, qui ambitionnent de poursuivre leur progression après leur parcours à la CAN 2026.



QUATRE NOUVELLES BINATIONALES

Pour cette nouvelle campagne, Farid Benstiti a retenu un groupe de 26 joueuses, avec l'arrivée de quatre nouvelles binationales. Parmi elles, Nesrine Bahlouli et Céline Ould Hocine connaissent leur première convocation avec les A. À 23 ans, Bahlouli, formée à

l'Olympique Lyonnais et passée par les sélections françaises de jeunes, évolue au poste de milieu offensive. Son expérience acquise en Arabie saoudite, où elle s'est illustrée avec Al-Nassr, constitue une nouvelle option pour le sélectionneur.

De son côté, Céline Ould Hocine, défenseuse du Paris FC et formée au Paris Saint-Germain,

rejoint également les Vertes après avoir porté récemment le maillot de l'équipe de France U23.

Le groupe compte également Sarah Compaoré, défenseuse de 18 ans évoluant à l'Olympique de Marseille. Internationale française U16 par le passé, elle pouvait également représenter le Burkina Faso, mais a finalement choisi l'Algérie.

Enfin, Célia Aggoune, attaquante de 19 ans formée à Guingamp et désormais au RC Lens, fait elle aussi ses premiers pas avec la sélection nationale.

UNE NOUVELLE ÉTAPE

Avec ces nouveaux renforts, Farid Benstiti poursuit l'élargissement de son groupe et prépare déjà les prochaines échéances internationales. Les rencontres contre la République centrafricaine constituent ainsi la première étape sur la route de Los Angeles 2028. Après avoir assuré sa qualification pour le Mondial 2027, l'équipe nationale féminine entend désormais franchir un nouveau cap et continuer à s'installer parmi les sélections africaines de référence.

LIGUE 1 Duel à distance en tête

Entamée, hier, la 4e journée de Ligue 1 « Mobilis » se poursuit avec un duel à distance entre l'USM Alger et le CR Belouizdad pour le fauteuil de leader. De son côté, le MC Alger, triple champion d'Algérie en titre, veut confirmer son bon départ.

Après deux victoires consécu-

tives, l'USMA se déplace aujourd'hui à Ouargla pour affronter le MB Rouissat (7e, 3 pts). Les Rouge et Noir ambitionnent de poursuivre leur dynamique face à une formation locale qui compte une victoire pour deux défaites.

Le MCA (7e, 3 pts), qui n'a disputé qu'un seul match en raison

de son engagement africain, recevra demain le nouveau promu, le CR Témouchent (5e, 4 pts). Vainqueur du MB Rouissat (2-0), le « Doyen », qui compte deux matches en retard, veut enchaîner.

Le MC Oran (3e, 6 pts), auteur de deux succès consécutifs,

accueillera ce soir l'ES Sétif (7e, 3 pts). L'Entente reste sur un large succès dans le derby de l'Est face au CS Constantine (5-1) et tentera de confirmer. À Béchar, la JS Saoura, désormais dirigée par Madjid El Kordi, reçoit l'Olympique Akbou. Avec un seul point en deux matches, les « Aigles » doivent

réagir. Ce sera le premier test officiel du nouvel entraîneur.

Enfin, la JS Kabylie (7e, 3 pts) accueille vendredi l'ASO Chlef (15e, 1 pt), avec l'objectif de se racheter après sa défaite à Témouchent (1-0). Les Chélifiens tenteront, eux, de décrocher leur premier succès de la saison.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

Horizontalement
1- Tâchait d'obtenir à meilleur compte. 2- Continent - Police populaire. 3- Filin sur la poulie - Mélodie. 4- Mit de niveau - Pouffé - Direction. 5- Assaisonneras. 6- De même - Gamin de Paris - Aurochs. 7- Event - Premier roi des hébreux. 8- Pronom - Partie de projectile - Pour lui. 9- A prendre avant le saut - Négation - Baudet. 10- Roue à gorge - Horribles.

Verticalement
1- Il tient des états de stock. 2- Un des fils de Jacob - Elle recouvre la dalle. 3- Montreras ta joie - Algérie Actualité. 4- Celle des hostilités apporte la paix. 5- Quartier de Londres. 6- Beau parleur - A perdu sa vivacité. 7- Alimenté - Symbole de nudité. 8- A payer - Oui à Berlin - Pronom. 9- Terme de photographie - Peina - Dans le sac. 10- Déesse d'Egypte - Destruction. 11- Vers marins vivant dans les rochers.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Daumestique Doméstique Domestique Domestic	Erotique Érotic Érautique Érotique
Trambloter Tremblotter Tremblauter Trembloter	Mémorandum Mémorandaum Mémorondum Memorandum

Les mots fléchés

LES ACQUÉREURS ON APPREND LE DO--RÉ	ÉJECTÉS NOBLE	FACTURIER POUSSE DANS L'ORDRER	SE FAIRE LISSE ÉLÉGANTE	CHEF DU ROYAUME	CHEVELURE ABONDANTE SE RENDRA	DÉVELOP- PEMENT ÉCONO- MIQUE
CHAMAR- RÉES				PARTIE DE L'OËIL DURETÉS DE CLIMAT		
ASSURER					AU MOINS 24 MOIS MUSIQUE MODERNE	
ARTICLE MASCULIN RÉTRIB- UTION		DÉCÉDER SÉVÈRE			FAMEUSE GÉNISSE REVENANT	
				PARQUER SA VOITURE		
BIEN FIXÉES	LISSE VANITEUSES		ESSENCE MEILLEUR CONCERTS DE NUIT			PLANTE ORNEMEN- TALE
				CÉRIUM AU LABO	PARTIE D'ÉGLISE	
HORS DU COURT DOMAINE DE SATAN		REMIS SUR LE FEU CAPITALE DE L'ITALIE				FEMME D'ADAM
			TRANSPORT FRANCILIEN DE PEU DE POIDS		BRAME L'ASTRE DE LA NUIT	
JOYEUSE- MENT	TOUCHE EN PASSANT CRÉATEURS D'OEUVRES			RUSSE, PAR EXEMPLE FAIT UN RANGEMENT		
					AVANT LES AUTRES RÉGION DE FRANCE	
COUTUMES RETRAN- CHAI		PERDANT POISSON ROUGE				AVENIR
			MAGISTRAT MUNICIPAL DEVIENT PRESSANT			APRÈS MI ATTACHAI
SUPPOR- TÉES HEURTER DU PIED					DÉCHIFFRÉ SERVICE À REFAIRE	ROUTE IMPORTANTE
			IDEM ABRÉGÉ	FIT GARDER LA CHAMBRE		
SOUS MI INSTALLÉ SUR UN SIÈGE		SOLDAT AMÉRICAIN		CACHETS AUTHEN- TIQUE		
				ALLONGE		

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Génie tout à fait relatif...

ALOUETTE	HÉLIUM	RÉSERVOIR
BISBILLE	HYDROLOGIE	RÉTAMÉ
BOULISTE	IDIOME	ROMANESQUE
CIVILITÉ	KARATÉ	ROULEAU
COALITION	LÉGAL	ROYALE
COCOTIER	LUSTRAGE	RUDESSE
COTYLÉDON	MAL	SANTÉ
DÉGRADE	MALIN	SIÈCLE
DÉMONTRÉ	MELON	SPEAKERINE
DÉROBADE	MÉNAGER	TERMINUS
DIGESTION	MINAUDERIE	TOURMENT
EBOUEUR	OFFENSE	TRAFIQUANT
ELIGIBLE	OISILLON	URANUS
EMOLUMENT	OPALE	VARIANT
FIÈVRE	OVATION	VÉGÉTATION
GODASSE	PINGOUIN	VÉLOMOTEUR
GOMMER	PROJET	VENDANGEUR
GUICHET	REBUTANTE	

T	R	A	F	I	Q	U	A	N	T	N	O	I	T	A	T	E	G	E	V
R	C	O	A	L	I	T	I	O	N	N	O	L	L	I	S	I	O	R	C
E	P	D	E	G	E	R	T	H	E	A	E	E	E	L	E	I	U	C	O
B	I	N	E	L	U	E	O	L	Y	U	L	T	L	S	A	D	S	I	T
U	N	O	A	R	J	I	I	Y	Q	D	A	O	S	C	E	G	D	V	Y
T	G	P	F	O	O	G	C	S	A	R	R	A	U	S	E	E	E	I	L
A	O	O	R	F	I	B	E	H	A	L	D	O	S	E	G	I	F	L	E
N	U	P	M	B	E	N	A	K	E	O	E	E	L	R	T	I	S	I	D
T	I	E	L	M	A	N	M	D	G	T	T	S	A	O	E	T	R	T	O
E	N	E	I	M	E	U	S	R	E	N	R	D	U	V	G	U	E	E	N
D	E	E	O	R	I	R	U	E	A	E	E	E	R	N	E	I	C	E	R
I	T	R	R	L	E	E	N	S	U	T	G	E	G	G	A	O	E	L	I
G	S	N	E	T	U	D	U	O	C	A	I	A	N	A	C	R	E	L	O
E	I	H	A	O	N	N	U	L	I	D	E	A	R	O	N	M	U	I	V
S	L	N	B	I	I	O	I	A	I	T	D	L	T	T	A	E	N	B	R
T	U	E	I	M	R	C	M	O	N	N	A	I	U	T	S	O	M	S	E
I	O	E	R	L	H	A	M	E	E	I	E	V	E	O	L	U	I	I	S
O	B	E	N	E	A	E	V	V	D	R	M	R	O	E	R	A	L	B	E
N	T	T	O	U	R	M	E	N	T	T	N	E	M	U	L	O	M	E	R
S	P	E	A	K	E	R	I	N	E	V	E	L	O	M	O	T	E	U	R

SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÈCHES

HORIZONTALEMENT
APPARU - ELUDER - PRONOSTIC - LO - BRIN - IOTA - DIS - EMET - BOISEES - USA - ECRIS - MUA - SIDEREE - RER - PERE - ISRAEL - RESTA - ANVERS - DOS - ONU - OASIS - LUTRINS - AI - ASPIREES - SALE - AMES - ERES - MORAL - ARE - SI - TE - LEVEGLACE - NAIVETE - RAGOT - GLU - ACHEMINE - RESEAU - ETETES.

VERTICALEMENT
OPPRESSERONS - OTAGE - PRIMAIRES - PAREILS - SAONE - DES - LIMA - VUE - RN - TEE - TOURELLE - QUOI - CRIANTES - ETAU - SOBRES - URE - AVEC - NETTOIERA - ISERE - HE - LIAIS - ANON - REGRET - DUC - REVASSE - LAME - DEMELES - ASSAGIT - RELIEUR - RIAL - ICONE - ROSSA - ASSIED - ETES.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT
1- ZINZUNILANT. 2- IDE - OUTIL. 3- GERE - OURS. 4- ZEE - ETONNE. 5- ASINIEN - INO. 6- DECORER. 7- AERE - EP - SA. 8- ASSURE - IL. 9- LE - VENIEL. 10- ESPERE - ENTE.

VERTICALEMENT
1- ZIGZAG - ALE. 2- IDEES - ASSES. 3- NEREIDES. 4- RUSE. 5- IO - EIDER. 6- NUITEE - EVE. 7- UT - ONCE. 8- LION - OPINE. 9- ALUNIR - LIN. 10- RENES - ET. 11- TAS - ORACLE.

4x4

Renversant - Gargotier
Spontanéité - Haschisch

BIFFE-TOUT : PATCHWORK

FORMATION SUPÉRIEURE

UN NOUVEAU CAP POUR LES ARTS ET LE PATRIMOINE

L'intégration des écoles et instituts supérieurs des arts et du patrimoine au système universitaire national ouvre une nouvelle étape pour la formation artistique en Algérie. Le ministère de la Culture entend structurer un parcours intégré et adapté aux besoins du secteur, avec l'horizon 2029 pour l'achèvement de cette transformation.



La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a affirmé, mardi à Alger, que la formation supérieure dans les arts et le patrimoine «était entrée, au titre de l'actuelle année universitaire, dans une nouvelle phase avec son intégration dans le système universitaire national, tout en préservant sa spécificité culturelle et artistique». Intervenant lors de la cérémonie d'ouverture de l'année universitaire 2026-2027 des écoles et instituts supérieurs des arts et du patrimoine, qu'elle a présidée à l'Institut national supérieur de musique (INSM) «Mohamed-Fawzi», Mme Bendouda a qualifié l'intégration de la formation supérieure dans les arts et le patrimoine au système universitaire national de «redéfinition de la place de l'art et du patrimoine dans l'édification de l'Etat, la production des

connaissances et la formation des générations», estimant qu'il ne s'agissait «pas simplement d'un changement de statut administratif». Dans ce contexte, elle a expliqué que «la formation artistique fait désormais partie des parcours universitaire, avec l'ensemble des œuvres universitaires qui lui sont associés, notamment le transport, l'hébergement et la restauration», à travers l'intégration des étudiants des filières artistiques au système numérique d'encadrement universitaire via la plateforme «PROGRES».

UN CHOIX NATIONAL

La ministre a souligné que l'Etat «consacre un choix national clair faisant de la connaissance artistique et patrimoniale une composante intrinsèque du système national de connaissances», ajoutant que la formation porteuse de la

culture algérienne «relève des responsabilités de l'Etat». Par ailleurs, Mme Bendouda a annoncé l'ouverture du premier laboratoire de recherche consacré à l'art algérien moderne et contemporain à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, ainsi que le lancement de la formation doctorale au sein de cette école et de l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle «ISMAS». Dans le domaine du cinéma, la ministre a indiqué que «la première promotion de licence de l'Institut national supérieur du cinéma +Mohamed Lakhdar-Hamina+ sortira cette année, précisant que la formation de master sera ouverte dans les domaines de l'écriture cinématographique, de l'image et de la gestion de la production». Dans le domaine de la musique, la ministre a fait état de l'ouverture d'un

nouvel espace destiné à découvrir et à former les talents algériens et à les mettre en relation avec la scène artistique internationale, à travers l'Académie de l'Orchestre symphonique international de l'Opéra d'Alger «Boualem Bessaih».

DES PARTENARIATS AVEC DIFFÉRENTS SECTEURS

Dans ce contexte, «des partenariats ont été activés avec les secteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ainsi qu'avec la Garde républicaine et la Défense nationale, afin d'adapter la formation aux besoins réels du secteur», précisant que son département «s'est fixé l'horizon 2029 pour construire un système intégré de formation artistique et patrimoniale», a fait savoir la ministre. Concernant la numérisation, Mme Bendouda a souligné que «la numérisation n'est pas seulement une modernisation technique, mais constitue une évolution dans le mode de gestion du savoir, une protection du temps et des efforts, ainsi qu'une préparation d'établissements appartenant à l'université de demain». Au terme de son allocution, la ministre a salué le partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, l'Office national des œuvres universitaires (ONOU), l'Université de la formation continue (UFC), le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ainsi que le Commandement de la Garde républicaine et l'ensemble des établissements contribuant à «la réussite de cette transformation». De son côté, le directeur de l'INSM, Mustapha Arikat, a salué, dans une déclaration à l'APS, la décision d'intégrer les étudiants des instituts des arts et du patrimoine au système numérique «PROGRES», affirmant que l'institut «accompagne la politique de l'Etat algérien, notamment dans le cadre du projet du baccalauréat des arts visant à attirer les étudiants talentueux».

R. C / APS

PRIX ASSIA DJEBAR DU ROMAN

La cérémonie de remise des prix reportée

L'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) a annoncé le report à une date ultérieure de la cérémonie de remise des prix de la 8^e édition du Grand Prix Assia Djebbar du roman 2026, prévue initialement ce jeudi 8 octobre suite au décès de Boualem Boualem. Dans un communiqué publié avant-hier, l'ANEP a présenté ses condoléances à la famille de Boualem Boualem, directeur de cabinet de la Présidence de la République. L'entreprise a exprimé ses «sincères condoléances et sa profonde compassion» à la famille du défunt, priant Dieu de lui accorder Sa miséricorde et de l'accueillir en Son vaste paradis. En signe de respect à la mémoire du défunt et compte tenu de la gravité de cette disparition, l'ANEP a décidé de reporter la cérémonie de remise des prix de la 8^e édition du Grand Prix Assia Djebbar du roman 2026. La cérémonie devait se tenir jeudi 8 octobre 2026. Une nouvelle date sera fixée ultérieurement et annoncée en temps opportun. L'ANEP a également présenté ses excuses et



exprimé sa reconnaissance aux personnalités nationales, culturelles et médiatiques invitées à cette cérémonie, saluant leur compréhension et leur considération pour les circonstances exceptionnelles. L'entreprise assure que ce rendez-vous littéraire sera maintenu à sa nouvelle date, dans le respect du prestige du Grand Prix Assia Djebbar, du nom de l'écrivaine disparue et de la stature de ses invités. Pour rappel, la liste des romans finalistes pour cette édition a été dévoilée le 14 septembre dernier à Alger, avec une short-list de 9 œuvres réparties équitable-

ment entre les trois langues arabe, amazighe et française. Le jury préside par poète et traducteur Miloud Hakim, a sélectionné «A'rach Ed'dem» de Hocine Aalam, «Er'rafra» de Sarah Mohamed Maariche et «Aam Ar-rehma» de Khier Chouar (langue arabe), «D Asderfef» (Tâtonnement) de Chabha Ben Gana, «Tighri n Tudert» (Le cri de la vie) de Siham Harikenchikh et «Aggus» (La ceinture) de Farida Sahoui (langue amazighe) et «Partout le même ciel» de Hajar Bali, «Aménorrhée» de Sarah Haidar et «Ce que la mort m'a pris de toi» de Hosni Kitouni (langue française). Choiesies parmi un total de

155 romans, soumis dans les trois langues, à cette 8^{ème} édition, les œuvres figurant sur la short liste partagent des thématiques communes notamment la mémoire, l'histoire et les mutations sociales que connaît l'Algérie, avec un accent particulier sur le roman historique, selon le jury. Le jury est composé, outre son président, de dix membres: le sociologue Mustapha Madi, le spécialiste en littérature populaire Hamid Bouhabib, l'écrivaine Maïssa Bey, le président de l'Académie algérienne de la langue arabe Cherif Meribai, l'écrivaine Meriem Guemache, la romancière Leïla Hammoutène, le poète Ahcene Mariche, le chercheur en langue amazighe Kouceila Alik et le poète et traducteur Idir Bellali. Organisé par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), ce prestigieux prix littéraire, du nom de l'écrivaine et universitaire algérienne Assia Djebbar (1936- 2015), vise à récompenser la meilleure œuvre romanesque écrite dans les deux langues nationales, arabe et amazighe, ainsi qu'en langue française.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE DE TIMIMOUN

«Gourara Lab» accompagne de jeunes cinéastes

Le Festival international du court métrage de Timimoun accueille la première édition du programme «Gourara Lab», dédié au développement de projets de courts métrages de fiction et destiné à accompagner de jeunes talents dans leur parcours cinématographique. Six participants, Fatima, Ihab, Mouayed, Sara, Aymen et Ahmed, venus de Souk Ahras, Oran, Naâma, Alger et Montréal, prennent part à cette première promotion. Réunis autour d'une même ambition, celle de raconter leurs histoires à travers l'image, ils bénéficient d'un accompagnement destiné à faire évoluer leurs idées vers des projets de films. Le programme se déroule en trois étapes et propose aux participants un cadre de travail leur permettant de développer leurs projets, de les interroger et de les enrichir, jusqu'à la réalisation d'un film. À travers cette initiative, «Gourara Lab» entend contribuer à l'émergence de nouveaux talents et à l'accompagnement des jeunes porteurs de projets, en leur offrant le temps et l'encadrement nécessaires pour passer de l'idée à l'écran.

COUP DUR POUR LE MAKHZEN

Le PNR s'impose légalement en Espagne

Le mouvement indépendantiste rifain entend transformer son implantation à Gérone en véritable relais politique européen.

Le Parti national rifain (PNR) annonce avoir obtenu une autorisation officielle des autorités espagnoles lui permettant d'exercer ses activités politiques en Espagne. Cette évolution intervient quelques semaines après le dépôt de son dossier et donne désormais un cadre légal à son implantation sur le territoire espagnol. Cette décision intervient dans le prolongement de l'ouverture, en mai dernier, de la première antenne européenne du PNR à Gérone, en Catalogne, où Mohamed El Douhri avait été investi à la tête du bureau espagnol. Le parti avait alors présenté cette implantation comme une étape destinée à renforcer ses liens avec la diaspora rifaine et à porter ses revendications au-delà du cadre régional.

Pour le PNR, cette reconnaissance constitue un nouvel outil pour développer son action politique et institutionnelle. Elle devrait notamment lui permettre, selon son président Oussama Redaoune, d'entrer en contact avec les autorités espagnoles, les formations politiques, les parlementaires régionaux et nationaux, mais aussi avec les organisations non gouvernementales et les médias.

«Nous sommes très contents d'annoncer au peuple rifain l'ouverture de la branche espagnole du Parti national rifain, après avoir reçu une autorisation officielle des autorités espagnoles nous permettant d'exercer nos activités politiques en Espagne», a déclaré Oussama Redaoune. Le président du PNR considère cette reconnaissance comme «une étape très importante», susceptible, selon lui, d'élargir considérablement les réseaux du parti en Europe. «Cela nous permettra d'entrer en contact avec les autorités espagnoles et les



partis politiques espagnols, ainsi qu'avec les parlementaires régionaux et le Parlement national, les organisations non gouvernementales, l'opinion publique et les médias», a-t-il précisé.

UNE OFFENSIVE POLITIQUE TOURNÉE VERS LA DIASPORA

L'autre priorité affichée par le mouvement est de renforcer sa présence auprès de la diaspora rifaine installée en Espagne. Oussama Redaoune évoque une communauté de plus de 600 000 personnes et entend faire de cette implantation un relais politique auprès de cette population. Le PNR souhaite également promouvoir auprès de la diaspora son projet républicain et internationaliser sa revendication d'autodétermination du Rif. Cette orientation avait déjà été clairement exposée lors de l'ouverture de l'antenne de Gérone, le parti présentant alors l'Espagne comme un

espace privilégié en raison de sa proximité géographique avec le Rif et des liens historiques entre les deux territoires. Cette stratégie dépasse désormais les frontières espagnoles. «Nous ne comptons pas nous arrêter à cette étape», affirme Oussama Redaoune, annonçant la volonté du parti d'étendre son réseau à d'autres pays européens, notamment aux Pays-Bas, en Belgique et éventuellement en Suisse.

UN DÉVELOPPEMENT QUI EMBARRASSE RABAT

Sur le plan politique, cette nouvelle implantation européenne constitue un développement susceptible de gêner les autorités marocaines. La reconnaissance légale d'une structure portant une revendication d'autodétermination du Rif offre, en effet, au PNR un espace institutionnel supplémentaire pour défendre ses positions en Europe.

Du point de vue du PNR, cette reconnaissance représente une avancée importante. Le parti cherche désormais à transformer son implantation européenne en un réseau politique, diplomatique et médiatique.

Cette évolution pourrait ainsi contribuer à accroître la visibilité de la question rifaine dans l'espace politique européen. Le PNR avait déjà organisé à Madrid, en mai 2026, une conférence internationale consacrée au centenaire de la cause rifaine, confirmant sa volonté de faire sortir cette question du seul cadre marocain.

VERS UNE IMPLANTATION EUROPÉENNE PLUS LARGE

Pour le président du PNR, l'Espagne ne constitue donc qu'un point de départ. Après Gérone, le mouvement ambitionne de consolider son organisation et d'étendre progressivement sa représentation à d'autres pays européens. «Nous comptons beaucoup sur l'Espagne et nous ne comptons pas nous arrêter à cette étape», insiste Oussama Redaoune, évoquant notamment l'ouverture envisagée de bureaux aux Pays-Bas, en Belgique et peut-être en Suisse.

Avec cette stratégie, le Parti national rifain entend faire de la diaspora un levier de son action internationale et multiplier les contacts avec les institutions, les responsables politiques, les parlementaires, les ONG et les médias européens. Le développement du PNR en Espagne ouvre ainsi un nouvel espace d'expression à la revendication rifaine sur la scène politique européenne, alors que Rabat s'oppose à toute remise en cause de son intégrité territoriale.

Assia M.

Pression migratoire, alliances stratégiques et course aux armements : Rabat multiplie les leviers pour consolider ses positions, au risque de tendre davantage ses relations avec l'Europe et l'Algérie.

Le Maroc mise sur une stratégie à plusieurs ressorts : pression migratoire, offensive diplomatique, revendications territoriales et renforcement militaire. L'objectif est double : consolider sa position sur le Sahara occidental et accroître son poids auprès de ses partenaires européens. Dans une analyse publiée par Escudo Digital, l'ancien expert militaire et sécuritaire Ramon Ropera Riva estime que Rabat joue sur plusieurs tableaux, combinant négociation, pression indirecte et alliances stratégiques.

LA MIGRATION COMME ARME DE NÉGOCIATION

La question migratoire constitue l'un des principaux leviers marocains vis-à-vis de l'Europe. Les épisodes de tension autour de Ceuta ont notamment montré la capacité de Rabat à utiliser les flux migratoires pour peser sur ses partenaires européens. Pour l'Union européenne, la marge de manœuvre reste étroite. Une crise ouverte avec le Maroc pourrait compliquer la gestion de sa frontière méridionale et accentuer la pression migratoire. Bruxelles privilégie ainsi la coopération sécuritaire et le dialogue, tout en maintenant des garde-fous juridiques. Cette dépendance crée toutefois une contradiction : l'Europe cherche à encadrer certaines positions marocaines tout en considérant Rabat comme un partenaire incontournable sur les migrations et la sécurité méditerranéenne.

MPRESSION MIGRATOIRE, SAHARA, RÉARMEMENT LE PARI RISQUÉ DE BOURITA



LE SAHARA AU CŒUR DU BRAS DE FER

Le Sahara occidental demeure le principal foyer de tension entre Rabat et Alger. Le Maroc cherche à élargir le soutien à son plan d'autonomie, tandis que le Front Polisario revendique le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Pour l'Algérie, le dossier constitue un enjeu stratégique lié à la sécurité de ses frontières et à l'équilibre régional. Depuis la rupture des relations avec Rabat en 2021, la rivalité s'est intensifiée sur les plans diplomatique et militaire. Le rapprochement marocain avec Washington et Tel-Aviv, conjugué à l'accélération du réarmement, a accentué cette compétition.

L'Algérie conserve néanmoins d'importants atouts militaires, énergétiques et diplomatiques.

La rivalité déborde désormais du Sahara pour toucher le Maghreb, le Sahel et la Méditerranée occidentale. Pour Rabat, une confrontation directe avec Alger resterait cependant un pari particulièrement risqué.

UNE STRATÉGIE SOUS TENSION

La stratégie marocaine repose largement sur une logique de «zone grise» : maintenir la pression sans franchir le seuil susceptible de provoquer une réaction directe de ses partenaires européens ou une escalade militaire. Mais cet équilibre présente des fragilités.

Rabat reste fortement lié au marché européen, tandis que le coût du réarmement et la centralité du dossier saharien pèsent sur ses marges de manœuvre. Le soutien américain constitue également un facteur déterminant.

De son côté, l'Union européenne dispose d'un levier juridique à travers les décisions de sa justice concernant le Sahara occidental. Mais Bruxelles ménage Rabat pour préserver la coopération migratoire et sécuritaire, ce qui renforce paradoxalement la capacité de négociation marocaine.

ALGER EN POSITION D'OBSERVATION

Pour l'Algérie, l'évolution des relations entre Rabat et ses partenaires européens constitue un enjeu stratégique de premier plan. Toute évolution de cet équilibre peut avoir des répercussions sur la Méditerranée occidentale et le Sahel.

Alger dispose notamment d'un poids énergétique majeur en Europe, auquel s'ajoutent ses capacités militaires et sa profondeur stratégique.

Rabat mise donc sur la diplomatie, la pression migratoire et ses alliances pour accroître son influence. Reste à savoir jusqu'où ses partenaires européens acceptent de l'accompagner sans alimenter davantage la rivalité avec l'Algérie. Au Maghreb, l'équilibre demeure fragile. Tant que la confrontation reste contenue, l'escalade peut être évitée. Mais la multiplication des fronts de tension pourrait transformer progressivement la rivalité en véritable crise régionale.

Synthèse Smail Rouha